



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Ramphal (Guyane)	1
Discours de M. Ohira (Japon)	6
Discours de M. Haile (Ethiopie)	12
Discours de M. Naffah (Liban)	16
Discours de M. Khalatbari (Iran)	19

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

En l'absence du Président, M. Vejvoda (Tchécoslovaquie), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. RAMPHAL (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Tous les cinq ans, au plaisir que chacun d'entre nous ressent de commencer notre contribution à cette discussion par les félicitations adressées à la présidence, s'ajoute une satisfaction toute particulière au moment où nous rendons hommage à un homme venant de notre région qui a accédé au poste élevé de président de cette assemblée. Il en est ainsi pour moi aujourd'hui. La sagesse, la maturité, l'érudition qui ont caractérisé ses nombreuses années de travail dévoué en tant que représentant permanent de l'Equateur auprès de l'Organisation des Nations Unies ont mérité, à juste titre, à M. Benites, le respect et même l'affection de ses collègues, tant dans le groupe des Etats d'Amérique latine que dans les organes de cette organisation. Ce respect et cette affection, au même titre que l'expérience qui l'a conduit à la présidence, lui garantiront l'appui de toute l'Assemblée et nous inspireront confiance dans le succès de sa tâche.

2. En tant que l'un de ses vice-présidents pour la vingt-huitième session, puis-je l'assurer, à titre personnel, de l'appui et de l'assistance inébranlables qu'il pourra, en toute confiance, exiger et anticiper de ma part et de celle de ma délégation ?

3. Et à son prédécesseur, M. Stanislaw Trepczyński, ministre adjoint des affaires étrangères de la Pologne, qui a dirigé notre vingt-septième session avec sagesse et efficacité, et dont la direction des travaux de l'Assemblée lui a valu le respect de la communauté internationale, puis-je exprimer la reconnaissance de ma délégation et de mon pays pour les services rendus à la promotion des objectifs de cette organisation ?

4. Pour la Guyane, ainsi que pour tant d'autres Etats Membres, le commencement de la vingt-huitième session a

été assombri par l'ombre des événements qui se sont produits dans la République du Chili, Etat membre de notre communauté latino-américaine avec lequel nous avons des relations fraternelles et étroites. Je saisis donc cette première occasion dans les travaux de l'Assemblée pour rendre hommage à la mémoire de feu M. Salvador Allende dont le décès tragique a privé non seulement le Chili mais l'ensemble du monde en développement d'un champion courageux — un champion dont les aspirations étaient celles du tiers monde et dont la lutte vaillante était celle de tous ceux qui, au coeur du tiers monde, luttent pour que triomphe la justice sociale et économique.

5. De nombreuses heures de ce début de la session ont déjà été consacrées aux félicitations adressées aux trois nouveaux Etats Membres de l'Organisation. Ma délégation s'associe, bien entendu, à ces sentiments. Permettez-moi, toutefois, d'ajouter un mot de bienvenue particulier à notre Etat frère des Caraïbes, le Commonwealth des Bahamas, qui est devenu le cent trente-cinquième Membre de cette organisation. Les Bahamas sont liés aux Etats anglophones des Caraïbes par des liens durables qui ont été forgés par une expérience historique commune. Cette expérience a formé les Etats des Caraïbes — y compris les pays du littoral de la Guyane et du Belize — en une communauté géopolitique qui accepte un destin commun avec l'Amérique latine élargie et promet d'apporter une contribution enrichissante à cette région ainsi élargie.

6. La Communauté des Caraïbes et le Marché commun des Caraïbes, qui ont été inaugurés le 1^{er} août de cette année, incarnent ces perspectives. Il est temps d'apporter des changements progressifs dans notre sous-région et, d'une façon générale, le moment est bien choisi pour le Commonwealth des Bahamas de saisir la possibilité de l'indépendance et de se joindre à la famille d'une communauté internationale plus large.

7. L'accession des Bahamas à l'indépendance et leur admission dans cette organisation, dont nous nous félicitons, nous rappellent en même temps qu'il existe des territoires dans notre région qui ne pourront accomplir leur destin tant qu'ils n'auront pas accédé à l'autodétermination. Les obstacles qui se dressent sur leur voie ne sont pas seulement des obstacles traditionnels; ils sont différents et divers : ils vont de la crainte de l'agression, dans un cas, à la préoccupation quant à la viabilité, dans d'autres. Pour ceux-là, au moins, l'obstacle n'est pas celui d'une domination métropolitaine qui refuse l'abandon du pouvoir. En assurant l'achèvement du processus de décolonisation dans les Caraïbes, non seulement les Etats directement concernés et ceux qui partagent la même destinée, mais cette organisation elle-même, devront se préoccuper de ces problèmes particuliers. Il faudra faire preuve de vigilance de peur qu'une illusion de décolonisation n'écarte la réalité de l'autodétermination.

8. La mer des Caraïbes fut un berceau de l'impérialisme. En faisant disparaître, comme nous devons le faire, de la région les derniers vestiges du colonialisme européen, assurons-nous que nous avons banni le colonialisme sous toutes ses formes et que nous n'avons pas simplement substitué une hégémonie nouvelle à celle qui aujourd'hui s'éloigne. Ma délégation n'hésitera pas à s'élever contre toute tendance visant à retarder plutôt qu'à accélérer la marche des peuples des Caraïbes vers la dignité nationale tout en conservant l'intégralité de leur société multiforme.

9. Nous devons nous rappeler que l'admission d'un nouvel Etat Membre comme celui des Bahamas n'est pas moins la réalisation du principe de l'universalité que le résultat du processus de décolonisation; en effet, le principe de l'universalité lui-même est battu en brèche lorsque des sociétés, qui ont le droit de devenir nations dans la communauté internationale se voient, pour quelque raison que ce soit, refuser le droit à l'indépendance politique en tant qu'Etats souverains. De la même façon, le déni à un peuple de son droit à l'autodétermination doit aussi être considéré comme une altération du principe de l'universalité et une offense à cette organisation elle-même, qui tire sa force de la mise en application de ce principe.

10. Ma délégation, avec l'ensemble de la communauté internationale, se réjouit de l'admission de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande. La participation de ces Etats renforce cette organisation d'une manière inestimable et la communauté des Etats Membres, qui n'est que la communauté des hommes, est bien plus réelle maintenant que ces pays pourront exercer leur influence, qui est considérable, et faire des contributions importantes dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et non plus seulement à l'extérieur.

11. Mais ma délégation considère l'admission de ces deux grands Etats européens comme étant le symbole de quelque chose de plus que le progrès du principe de l'universalité. Avec ces admissions, la communauté internationale s'est libérée de cet esclavage du passé que les réalités d'une expérience de guerre avaient imposé, peut-être d'une façon inévitable, à notre organisation alors même que, par la Charte, ces réalités donnaient vie à l'Organisation. Avec la décision d'admettre les deux Etats allemands, ces manifestations de servitude sont devenues désuètes et elles ont été vidées du risque qu'elles comportaient d'empêcher la croissance de l'Organisation et de gêner la réalisation de ses objectifs. Cette subordination du passé aux principes de la Charte et aux exigences présentes et futures de l'Organisation internationale, voilà ce que doivent vouloir dire sans contester l'importante décision prise mardi dernier à cet égard.

12. Sommes-nous alors présomptueux d'espérer qu'en nous libérant de ces contraintes particulières du passé, nous avons peut-être permis que se manifeste un plus grand potentiel de créativité que celui qui s'est manifesté jusque-là? N'est-il pas possible que, par cet acte de réalisme, nous puissions enfin être libérés des chaînes psychologiques d'une époque, depuis longtemps révolue, qui a servi de moule à cette organisation? Les réponses sont importantes, car ces chaînes ont entravé bien plus que le principe d'universalité; elles ont, dans d'importants domaines, gêné l'efficacité du système des Nations Unies et limité le

potentiel d'une organisation multilatérale destinée à nous assurer une planète pacifique, juste et habitable. Il y a un besoin urgent de se libérer de ces diverses entraves alors que la communauté internationale poursuit les objectifs de la Charte.

13. Dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/9001/Add.1], le Secrétaire général a rendu un service de prix aux Etats Membres en révélant avec clarté et courage les problèmes fondamentaux: les objectifs internationaux et l'efficacité du mécanisme par lequel nous cherchons à les réaliser; les besoins de notre société humaine et la force et la qualité de notre volonté à les satisfaire; le caractère essentiel d'une réévaluation et celui, inévitable, d'un ajustement fondamental. Nous ferions bien de tenir compte des graves mises en garde contenues dans ce rapport. Le Secrétaire général, qui constate la désillusion et le désenchantement largement répandus dans le public à l'endroit des Nations Unies, nous avertit du fait que le temps ne travaille pas pour nous, que nous devons agir, innover et décider tout autant que penser, critiquer et définir des idéaux "si nous voulons éviter que la planète ne soit de nouveau livrée aux instincts destructeurs de l'homme" [*ibid.*, p. 1]. Il consigne ce que nous savons tous être la vérité: que certains des mécanismes prévus par la Charte pour réaliser les buts de l'Organisation se sont révélés inopérants dans une situation mondiale en évolution constante; que, dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies — et plus particulièrement le Conseil de sécurité — a souvent été frustrée; que, dans le domaine économique et social, la réponse intégrée que requièrent les problèmes contemporains, qui sont interdépendants, est souvent difficile à trouver en utilisant un mécanisme international institué il y a un quart de siècle à des fins beaucoup plus limitées, mécanisme créé en 1945 qui, dans bien des cas, ne correspond plus aux besoins présents; que ces défis que lancent les changements ne seront pas relevés par le moyen de discours solennels exprimant approbation et appui [*ibid.*, p. 2] mais par un effort permanent d'évaluation, de mise au point et d'élargissement de mécanismes et de méthodes nouvelles; que, par-dessus tout, il est nécessaire pour les Etats Membres d'examiner avec soin et en faisant preuve d'imagination non seulement le système des Nations Unies, mais leur propre attitude, leurs propres prétentions, leurs buts et leurs propres mécanismes.

14. Tout cela constitue une mise en garde sérieuse, et cette organisation se doit à elle-même, comme elle doit aux peuples du monde au nom desquels et pour le bien-être desquels elle existe, d'en tenir compte de la manière dont, nous le savons, elle mérite de l'être. Le Secrétaire général exprime l'espoir que ses observations pourront fournir la base d'un débat constructif pour la discussion actuelle sur l'Organisation et sur certains de ses problèmes, dans l'intérêt de son développement ultérieur. Ma délégation ne peut imaginer que ce débat général puisse servir d'objectif plus élevé que celui d'apporter une réponse positive à cette invitation, et nous pensons que le dialogue ainsi entamé devrait être poursuivi au cours des travaux de la vingt-huitième session, de façon que la réalité — et non pas seulement la rhétorique — des évaluations, mises au point, actions, innovations et évolutions constructives puisse renseigner nos délibérations et nos décisions sur des questions particulières.

15. Que l'Assemblée réagisse donc positivement — en fait qu'elle réagisse tout court — à l'appel du Secrétaire général pour une réévaluation fondamentale dépend dans une large mesure de l'attitude des pays développés, dont beaucoup sont Membres fondateurs de l'Organisation, face à la prémisses fondamentale de son existence, à savoir la justification d'une organisation internationale de son existence, à savoir la justification d'une organisation internationale comme moyen le plus efficace d'assurer la survie de l'homme sur une planète où il puisse vivre dans la paix. Je parle du "monde développé", car il reste vrai que, dans leur majorité, les pays en voie de développement; malgré leur déception quant au fonctionnement du système des Nations Unies, n'ont pas adopté d'attitude ambiguë face à leur engagement à l'égard des objectifs des Nations Unies et à la réalisation de ceux-ci par le moyen d'une organisation plus efficace.

16. Mais, tandis que la déception du tiers monde aboutit à la résolution de perfectionner le mécanisme de l'Organisation des Nations Unies, le désenchantement des Etats Membres développés, ceux de l'Ouest et de l'Est, tend à les écarter de l'Organisation internationale et les conduit dans le sens d'une société mondiale réagissant non pas au véritable consentement des peuples, mais aux diktats de la puissance actuelle, si éphémère soit-elle. Il y a en effet des occasions où il est difficile de ne pas conclure que certains Etats Membres tendent à considérer comme positif un système de Nations Unies pétrifié, endormi et inefficace, une façade d'organisation internationale, une illusion de consensus international, cachant la réalité d'une structure de pouvoir opérationnel.

17. Aussi longtemps que ces tendances subsisteront, le progrès sur la voie indiquée dans le rapport du Secrétaire général sera lent et hésitant. Le tiers monde doit donc avoir pour but de convaincre les Etats développés que, bien que l'Organisation des Nations Unies soit aujourd'hui bien différente de l'organisation qu'ils envisageaient à San Francisco, bien que la paix et la sécurité internationale doivent être maintenant examinées dans le contexte d'une situation mondiale bien différente de celle à laquelle ils avaient à faire face quand la Charte a été rédigée; et bien que, dans le domaine économique et social, des questions brûlantes actuelles telles que l'environnement, les ressources naturelles, la population, l'espace atmosphérique, le fond des mers ne fussent que de petits nuages à l'horizon il y a 28 ans, les réalités de la vie internationale contemporaine donnent une nouvelle validité à la notion d'organisation internationale.

18. Nous devons les convaincre aussi qu'il est de l'intérêt de tous les Etats — riches et pauvres, développés et en voie de développement, ceux qui sont forts militairement et les faibles sans défense, les producteurs de matières premières comme ceux qui sont industrialisés — de faire des Nations Unies un instrument efficace en vue de prendre, par consensus, les décisions qui sont essentielles à la survie de tous les Etats et de tous les hommes et de les mettre en oeuvre conjointement.

19. Une Assemblée générale qui a enfin supprimé la notion périmée d'"Etats ennemis" est sûrement capable — et le moment est mieux choisi que jamais — de reconnaître que, dans le domaine plus large de la structure et de l'organi-

sation des travaux de notre organisation, le temps est aussi venu de s'adapter à la réalité contemporaine, de prendre une décision semblable et de s'appliquer à la mettre en oeuvre, c'est-à-dire ne pas faire obstacle à l'efficacité de l'Organisation en s'attachant à des formes, à des concepts et à des attitudes qui ont perdu leur raison d'être et leur validité.

20. Mais qu'arriverait-il si l'on ne procédait pas à cet effort d'adaptation? L'une des conséquences du déclin continu de l'efficacité de l'Organisation est inévitablement une érosion de l'appui que lui apportent ceux qui sont encore engagés à améliorer son efficacité, croyant que cette amélioration est possible. C'est une erreur de croire que les Nations Unies peuvent garder longtemps leur crédibilité et leur intégrité — et donc jouir encore d'un appui — si elles sont condamnées à l'inertie dans des domaines importants d'intérêt international.

21. Mais, naturellement, les conséquences vont bien au-delà d'une diminution croissante de l'appui à l'Organisation. Les Nations Unies sont l'instance — la seule instance — où l'humanité doit rechercher un accord sur des dispositions fondamentales à sa survie sur la planète. Sans les Nations Unies, ou sans une Organisation des Nations Unies crédible et efficace — car cela revient au même — la seule autre possibilité qui s'offre à la place d'un consensus international, c'est l'affrontement international. Certains signes montrent déjà que c'est dans cette direction que nous allons.

22. Le monde en voie de développement ne peut avoir d'intérêt *a priori* dans une politique d'affrontement. C'est pourquoi, au niveau de la justice économique, nous avons gardé la foi tant que la Stratégie internationale du développement envisageait, pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], avec des phrases ronflantes, de redresser les différentes injustices du sous-développement. C'est d'ailleurs pourquoi nous voulons oublier les déceptions de la première Décennie des Nations Unies pour le développement et sommes prêts à renouveler nos efforts pour la seconde et reprendre espoir. Mais le monde en voie de développement ne peut pas vivre de promesses dont la réalisation est sans cesse ajournée. Il doit penser à survivre.

23. Les aspirations et les espoirs qui avaient été placés dans la Stratégie internationale du développement ont été frustrés, dans certains cas, par manque d'intérêt pur et simple, dans d'autres, du fait de la poursuite active des intérêts propres au monde développé. Les affrontements de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], pour la troisième fois, n'ont produit que bien peu de résultats. La révision bisannuelle de la Stratégie internationale du développement, qui a lieu maintenant [point 46], a déjà montré que la cause du développement a perdu de son élan, du fait essentiellement que les pays développés n'ont pas honoré les engagements qu'ils s'étaient fixés dans le cadre de la Stratégie. Les crises économiques — tout particulièrement dans le système monétaire international — ont réduit davantage encore les bénéfices limités tirés d'une aide qui va diminuant et d'un commerce incertain qui se rétrécit. Le taux de croissance économique moyen des pays en voie de développement a, en fait, diminué et nous ne voyons pas encore à l'horizon ne

serait-ce qu'un début de rétrécissement du fossé qu'il y a entre le niveau de vie des pays développés et celui des pays en voie de développement, alors que cela était stipulé dans la Stratégie.

24. Où tout cela nous a-t-il conduit ? Cela a conduit, tout d'abord, à une diminution de la foi en la Stratégie internationale du développement et, comme cette stratégie est le produit du système des Nations Unies, cela a entraîné une diminution de la foi des pays en voie de développement dans le système lui-même — et certainement dans le système tel qu'il est actuellement organisé et géré.

25. En deuxième lieu, cela a conduit à reconnaître que les relations entre les pays développés et le monde en voie de développement ont peu de chances de se modifier de façon importante dans le cadre du système économique international actuel; qu'il ne s'agit pas seulement du fait que certaines nations sont riches alors que d'autres sont pauvres, mais que ces deux conditions sont liées inextricablement l'une à l'autre, c'est-à-dire que certaines nations sont riches parce que d'autres sont pauvres et que le système actuel des relations économiques entre Etats contribue à perpétuer ce déséquilibre.

26. En troisième lieu, cela a conduit à se rendre compte qu'un mécanisme essentiel pour une amélioration véritable du tiers monde doit être un programme massif de coopération économique entre les pays en voie de développement sur le plan régional et interrégional. C'est cette constatation qui a permis de formuler, à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue à Georgetown, il y a un an, le Programme d'action pour la coopération économique¹, un programme qui a été concrétisé davantage et qui a reçu un nouveau mandat à la quatrième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés qui vient d'avoir lieu à Alger.

27. C'est au président de l'Algérie, M. Boumediène, président de la Conférence d'Alger, qu'il appartiendra de présenter à cette assemblée les résultats d'ensemble de ces consultations. Toutefois, en ce qui concerne ce point particulier de la coopération économique entre pays développés — puisque c'est un point pour lequel la Guyane a été chargée d'une responsabilité spéciale à la Conférence d'Alger — je dois dire que nous prendrons contact, investis de l'autorité des Etats membres du mouvement, avec les institutions appropriées du système des Nations Unies pour toute l'assistance nécessaire dans le développement de programmes généraux d'action pour la coopération entre les pays en voie de développement dans les domaines importants du commerce, de l'industrie et du transport.

28. Comme ce projet interrégional, dans sa conception et ses objectifs, dérive des idéaux inscrits dans la Charte elle-même, il est tout à fait normal qu'il soit appliqué avec l'appui et dans le cadre du système des Nations Unies. En fait, étant donné cet engagement, son importance globale et ses possibilités d'améliorer la situation du monde en voie de développement peuvent contribuer de façon significative à faire en sorte que l'Organisation reste adéquate et réponde

aux besoins et aux aspirations de la plus grande partie de l'humanité. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans ses remarques à la Conférence d'Alger, les Nations Unies ont déjà donné une aide en la matière. Nous sommes donc certains — et nous nous en réjouissons d'avance — que l'Organisation poursuivra ces efforts de sécurité économique collective, efforts qui sont devenus un complément si nécessaire à une Stratégie internationale du développement qui va chancelant.

29. Enfin, l'expérience complète acquise au cours des récentes années a enseigné au monde en voie de développement une leçon qui est pertinente pour tous les Etats : la leçon de l'interdépendance sur deux plans. Tout d'abord, l'interdépendance des différentes questions économiques internationales : les questions monétaires, de commerce, d'investissement, d'environnement, du lit des mers et des océans et, non moins importante, la leçon de l'interdépendance entre tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres. Ces leçons ont été bien apprises par les Etats en voie de développement et ils ont déjà commencé à s'en inspirer dans leur comportement dans le domaine des relations économiques internationales.

30. Si ces leçons inspiraient aussi la conduite des Etats développés, il n'y a pas de raison pour que l'Organisation des Unies ne devienne pas un instrument efficace permettant la naissance d'un régime économique international nouveau et plus efficace, fondé sur le consensus et fonctionnant dans l'intérêt de la communauté des hommes.

31. Mais si ces leçons d'interdépendance, si ces notions de relations étroites ne sont pas reconnues et respectées par le monde développé, un danger grave et actuel existe que nous nous dirigeons vers de nouveaux niveaux d'affrontements dans le domaine des relations économiques, affrontements qui, de plus en plus et inévitablement, échapperont à la compétence de l'Organisation.

32. La crise raciale dans le monde est déjà arrivée à ce point, non en raison d'une lacune dans les objectifs des Nations Unies, mais à cause du fait que les Etats Membres, à différents degrés, ne respectent pas les décisions de l'Organisation et subordonnent à un intérêt national étroit les valeurs plus permanentes de la dignité humaine et de la libre détermination des peuples.

33. La situation dans le domaine du désarmement n'est pas dissemblable. Là encore, les concepts d'un équilibre de puissance — comme des mythes qui sont légués d'une génération à la suivante sans être mis en question — continuent à miner les principes de sécurité collective qui sont inscrits dans la Charte et à réduire ce qui devrait être un dialogue de l'humanité au dialogue d'un directoire qui s'est nommé lui-même. Une fois encore, c'est en un autre lieu, et non pas ici, dans les conseils de la communauté mondiale, que cette question qui est vitale pour la survie de l'homme, est débattue.

34. Mais il en est du désarmement comme des crises raciales et de décolonisation, lorsque la discussion échappe aux Nations Unies et entre dans un *no-man's land*, où l'ordre et la légalité n'ont pas d'influence et dont il n'est possible de sortir qu'en revenant au mécanisme de l'Organisation internationale. Voilà où nous en sommes dans le domaine des relations économiques internationales.

¹ Voir *La Déclaration de Georgetown, le Programme d'action pour la coopération économique et tous les documents y relatifs* (Georgetown, août 1972).

35. On dit que l'esprit de détente est largement répandu dans le monde d'aujourd'hui. Mais combien pénétrante est son influence ? Une diminution de la tension internationale est toujours la bienvenue et toute l'humanité en bénéficie. Ceux qui ont travaillé à la présente détente ont rendu à notre temps un service précieux. Mais n'oublions pas la réalité de ces manifestations actuelles. Est-elle, en fait, autre chose qu'une détente stratégique qui laisse, à ce stade, tout un éventail de questions pernicieuses non résolues et de nombreux domaines où la contestation et l'affrontement continuent ?

36. Il est vrai également que dans le monde développé il y a un nouvel élan vers une prise de conscience globale, un sentiment de l'interdépendance des questions, une perception des limites de la planète, un souci pressant de la préservation de l'environnement et des ressources mondiales de pétrole, d'aliments et de matières premières. Mais cette compréhension des choses est, hélas ! encore trop souvent conditionnée par les intérêts particuliers du monde développé.

37. Le résultat de tout cela est que l'avance des grandes puissances dans le domaine des contacts et des communications ne s'est fait sentir jusqu'à présent que dans un dialogue limité qui exclut la majorité des Etats. Ainsi, la reconnaissance de l'interdépendance des questions économiques est reflétée dans la recherche de nouveaux arrangements pour l'organisation du système économique international. Mais, comme dans le cas du système monétaire international, les nouveaux arrangements sont prévus pour fonctionner encore en premier lieu dans l'intérêt du monde développé et ne tiennent que très peu compte de la situation des autres Etats. L'intérêt décroissant pour les problèmes du sous-développement est particulièrement significatif à un moment où le monde développé tourne de plus en plus ses regards vers lui-même. En fait, c'est presque comme si le dialogue de détente éliminait le problème du sous-développement des préoccupations des Etats développés.

38. Les superpuissances doivent nous pardonner si nous ne paraissons pas suffisamment enthousiastes à propos de la détente à laquelle elles sont arrivées. Ce n'est pas que nous voulions ignorer la valeur d'un accord qui leur permet de parler à l'unisson dans cette assemblée sur les questions qui les intéressent toutes les deux ; c'est que nous continuons à attendre avec impatience leur appui, à l'unisson, dans cette assemblée et en dehors d'elle, pour des causes qui mettent en jeu notre survie même.

39. Est-il alors surprenant que quelque 60 chefs d'Etat et de gouvernement se soient réunis à Alger moins d'un mois avant le début de cette assemblée en un rassemblement jamais auparavant réalisé dans les annales des consultations internationales, y compris les délibérations des Nations Unies elles-mêmes ? Et doit-on s'étonner que ce soit aux questions économiques que les dirigeants de près de la moitié des Etats du monde ont accordé une attention spéciale et que ce soit sur des mesures qui permettraient d'arriver à des changements économiques qu'ils ont pris de fermes résolutions ?

40. Le système des Nations Unies n'a pas de meilleurs amis que les Etats membres du mouvement non aligné. A rendre

cette organisation plus universelle et moins sélective, plus démocratique et moins réservée aux élites, plus active et moins passive, plus efficace et moins fréquemment frustrée, nous sommes tous et nous avons toujours été engagés. Si cet engagement fait de nous des "alignés", c'est au moins un alignement avec les buts les plus profonds de cette organisation ; c'est un alignement avec l'esprit de la Charte ; c'est un alignement avec la cause de l'internationalisme ; c'est un alignement qui apporte la force au système des Nations Unies et non pas un alignement qui cherche à accumuler les pouvoirs en dehors d'elles. Le fait que plus de la moitié des Etats Membres de cette organisation sont ainsi engagés devrait causer une immense satisfaction.

41. Si les grandes puissances sont, en fait, disposées à aller de la détente entre elles "à la coopération entre toutes les nations, de la coexistence à la communauté", elles adopteront la voie que les non-alignés ont longtemps explorée et sur laquelle nous attendons depuis longtemps de nous lancer. Notre engagement à l'égard des objectifs de coopération et de communauté est l'une des réalités avec lesquelles ce voyage de tous les hommes et de tous les Etats peut commencer, et c'est l'un des meilleurs augures de son succès.

42. Il est donc temps que les grandes puissances prennent des mesures pratiques pour assurer que cet engagement ne soit pas vain ; il est temps qu'elles répondent à cet engagement par un engagement qui leur sera propre, qu'elles agissent avec conviction, avec le sens des réalités, afin de permettre à cette organisation d'arriver réellement à la coopération et à la communauté, car elle doit être l'instrument de la coopération ; les Nations Unies doivent être l'incarnation de la communauté.

43. Cela étant, il n'est pas, à mon avis, pour cette vingt-huitième session de l'Assemblée, de problème plus critique pour l'avenir des Nations Unies ou pour l'organisation du monde en général, ni pour la viabilité de la notion de communauté humaine, que celui qui ne figure à aucun point de l'ordre du jour mais qui est implicite dans chacun d'eux : le problème posé par le Secrétaire général dans ses questions : "De quel type d'organisation mondiale avons-nous besoin ? Et quel est en réalité le type d'organisation mondiale que les gouvernements sont disposés à accepter ?" [A/9001/Add.1, p. 8.]

44. Le Secrétaire général n'est pas seul à poser ces questions. Hors de ces murs, les peuples du monde le font aussi, qui veulent voir en l'ONU l'instrument efficace de paix, de justice et de progrès qu'ils escomptaient. De plus en plus, le monde exige une réponse à ces questions. Il est impossible de rester indifférent, de recourir à des circonlocutions ou à des généralités. Il est temps qu'ici même nous fournissions tous les réponses exigées de nous en termes clairs, positifs et sans équivoque, en termes conformes à l'esprit, aux buts et aux mandements de la Charte, en termes, avant tout, acceptables pour les peuples du monde entier, que représente cette organisation.

45. Et il est temps, en cette Assemblée, dans les institutions spécialisées et, en général, dans nos relations bilatérales et multilatérales, que nos actes soient conformes à nos réponses.

46. M. OHIRA (Japon)² : Au nom de la délégation japonaise, je tiens à adresser mes sincères félicitations à M. Benites, pour son élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis persuadé que M. Benites guidera les travaux de cette session avec la sagesse et le jugement que confère une vaste expérience. Ma délégation, quant à elle, ne ménagera aucun effort pour coopérer avec lui et l'aider à s'acquitter de ses lourdes responsabilités.

47. Je tiens également à dire à M. Stanisław Trepczyński, président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, combien nous avons apprécié la façon dont il a, alors, dirigé nos travaux.

48. Je veux aussi, à cette occasion, rendre hommage à M. Kurt Waldheim, notre estimé Secrétaire général. J'ai grand plaisir à rappeler quelle joie ce fut pour le Gouvernement et le peuple du Japon de l'accueillir, en février dernier, dans notre pays pour des échanges de vues amicaux sur toute une série de problèmes liés ou non aux Nations Unies.

49. Je tiens enfin à souhaiter une cordiale bienvenue à la République fédérale d'Allemagne, à la République démocratique allemande et au Commonwealth des Bahamas à l'occasion de leur admission aux Nations Unies au début de l'actuelle session de l'Assemblée générale. J'exprime l'espoir sincère que ces trois nouveaux Etats Membres s'associeront aux autres pour nous aider à atteindre les objectifs énoncés dans la Charte.

50. Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la naissance des Nations Unies. Si l'on réfléchit à l'histoire de ce quart de siècle, on ne peut s'empêcher de constater que le monde aborde une ère nouvelle. Des modifications profondes interviennent dans la conjoncture internationale.

51. Qu'il me soit permis d'énumérer quelques-uns des problèmes fondamentaux qui ont caractérisé notre monde en évolution depuis la seconde guerre mondiale. Je voudrais tout d'abord faire ressortir que le développement et le contrôle de l'énergie nucléaire sont devenus l'un des éléments déterminants de la politique internationale. La mise au point de l'arme nucléaire, dont on peut dire qu'elle fut le lamentable fruit de la seconde guerre mondiale, a engendré un "équilibre de la terreur" dans la communauté internationale d'après-guerre, permettant ainsi d'éviter que n'éclate une guerre totale. C'est là l'une des caractéristiques marquantes du monde de l'après-guerre. Il est sans précédent dans l'histoire moderne qu'aucune guerre généralisée n'ait éclaté entre les grandes puissances du monde en près de 30 ans.

52. Néanmoins, il faut reconnaître en toute franchise que cet état de choses repose sur une base bien fragile, une sorte d'échec et mat réciproque entre les grandes puissances, dans le contexte de l'équilibre de la terreur. Quelque paix que nous ayons connue dans ces conditions instables, ce fut une paix éphémère, et c'est pourquoi les Nations Unies s'efforcent constamment d'en faire une paix plus stable. Un quart

de siècle s'est écoulé depuis la fin de la guerre, et cette paix éphémère semble vouloir perdre son caractère provisoire. Je pense que le moment est venu d'édifier les structures qui nous permettront de stabiliser l'acquis en consolidant les bases de la paix. Je pense que le moment est venu pour les Nations Unies d'envisager de nouvelles formes de coopération mieux adaptées aux nécessités de cette ère nouvelle.

53. Le second point sur lequel je tiens à insister est la question des relations nouvelles entre les pays que la guerre a transformés. Une guerre généralisée entraîne toujours de profonds changements dans les rapports entre nations, et la seconde guerre mondiale, qui a eu pour théâtre le monde entier, n'a pas fait exception. Les relations entre vainqueurs et vaincus, l'apparition des "surpuissances" et leurs rapports avec le reste du monde ont amené une transformation radicale dans la politique internationale de l'après-guerre. Pendant plus d'un quart de siècle, un processus progressif mais continu de réajustement s'est produit dans les relations entre Etats. Aujourd'hui, nous parlons de la multipolarisation du monde. En fait, il semble que le monde entier s'achemine vers un nouvel ordre international après les années de rajustement qui ont suivi la guerre. A mon avis, il faut que les Nations Unies prennent pleine conscience de cette évolution et s'y adaptent avec suffisamment de souplesse pour pouvoir agir de façon réellement efficace en tant que centre de la paix et de la coopération internationales.

54. La troisième idée à retenir est liée au recul du colonialisme et à l'apparition d'un certain nombre de nouveaux Etats. Le nombre des Etats Membres des Nations Unies, qui était de 51 lors de leur création en 1945, est passé à 135. Le fait même que la grande majorité de ces nouveaux membres soient des Etats neufs, nés après la guerre, témoigne suffisamment de l'ampleur de ce changement. C'est un phénomène qui, en soi, mérite d'être évoqué dans l'histoire du monde.

55. Je crois cependant pouvoir dire que le changement qui est intervenu dans les relations internationales de l'après-guerre ne représentait pas seulement une évolution quantitative mais qu'elle était également qualitative et allait à la racine même de ces relations. Au fur et à mesure que les anciennes colonies étaient libérées et qu'un certain nombre de nouveaux Etats prenaient vie, toute une diversité est apparue dans la communauté internationale dans de nombreux domaines tels que les races, les croyances, les idéologies, les cultures et mêmes les échelles de valeurs. De ce fait, il est devenu plus difficile qu'auparavant de parvenir à un consensus pour trouver une solution aux nombreux problèmes auxquels le monde doit faire face.

56. Nous avons pleinement conscience de ces difficultés, surtout lorsque nous songeons aux grands problèmes que nous devons aborder ici, aux Nations Unies. Mais nous savons également que le rôle que doit jouer une organisation telle que celle des Nations Unies n'en prend que plus d'importance, puisque l'on vise à l'harmonisation de différentes échelles de valeurs et à la réalisation d'accords internationaux dans ce monde hétérogène qui est aujourd'hui le nôtre.

57. Afin de pouvoir bien saisir les changements intervenus dans notre monde contemporain, tels que je viens de les

² M. Ohira s'est exprimé en japonais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

décrire, et afin de pouvoir y réagir comme il convient, il faut que chacun d'entre nous prenne bien conscience de cette nouvelle situation. J'estime qu'il est indispensable que tous les Etats Membres donnent sa juste valeur au défi qui nous est ainsi lancé et prennent des mesures pour coopérer, tant au sein des Nations Unies qu'à l'extérieur, pour traiter des grands problèmes du monde dont les Nations Unies sont saisies aujourd'hui.

58. A ce sujet, je voudrais signaler que beaucoup des multiples problèmes que connaît le monde actuellement ne peuvent être réglés de façon satisfaisante par les efforts isolés d'un seul Etat ou même par les moyens bilatéraux traditionnels. Le problème des ressources naturelles et de l'énergie et le problème de l'alimentation mondiale sont des exemples typiques de ces problèmes dont l'urgence est devenue plus pressante au cours de ces dernières années. De même, afin d'assurer la prospérité de la communauté internationale dans son ensemble et de développer le bien-être et le niveau de vie de chacun de ses membres, il est essentiel de donner une plus grande expansion au commerce, conformément à des règles établies sur le plan international. A ce sujet, les questions monétaires et de commerce international sont également des problèmes dont la solution doit être obtenue par les efforts concertés et la coopération entre les nations. Nous avons également des problèmes en matière d'environnement humain et de développement économique et social dans les pays en voie de développement, celui-ci étant notre souci primordial dans le monde d'aujourd'hui. Nous savons tous que nous ne pouvons pas espérer régler ces problèmes par des efforts isolés et non concertés; il nous faut reconnaître la nécessité absolue d'axer notre travail en fonction de l'idée qu'il s'agit là d'un monde bien réel et non pas d'un monde abstrait.

59. J'irai même encore plus loin et je soulignerai que cette idée a des incidences qui dépassent les domaines du développement économique et social, ou de la collaboration scientifique et technique, et qu'elles sont extrêmement importantes aussi pour garantir la paix et la sécurité mondiales. Pour illustrer mon propos, je rappellerai que la coopération internationale dans le domaine du désarmement ne peut jouer de façon efficace que si nous attaquons le problème non seulement sous l'angle de la puissance militaire, mais aussi sur la base d'une vaste coopération entre toutes les nations dans des domaines aussi divers que l'économie, la science et la technique. C'est en partant de ce point de vue que le Japon contribue du mieux qu'il peut aux progrès du désarmement, notamment du désarmement nucléaire, qui est un aspect important de sa politique étrangère, en mettant ses connaissances et sa technique à la disposition de la paix mondiale.

60. Je pense que les quelques exemples que je viens de citer montrent clairement que notre monde aborde maintenant une époque de possibilités nouvelles, une époque dans laquelle l'interdépendance entre les Etats, la compréhension mutuelle entre les peuples et la collaboration élargie dans les domaines de l'économie, de la culture, des communications et de la technique pourraient être des instruments plus efficaces pour le maintien d'une paix fixe et durable que la dissuasion par la force ou par l'équilibre de la terreur.

61. Ce qu'il nous faut maintenant dans ce monde en évolution rapide, c'est construire un nouveau cadre pour la collaboration et traduire en action concrète notre prise de conscience de la solidarité de la communauté internationale. Il est vrai que les Nations Unies, au moment de leur création, n'avaient pas envisagé clairement qu'elles joueraient ce rôle de centre nerveux des efforts en vue d'une telle action. Néanmoins, nous espérons et nous sommes convaincus que les Nations Unies réussiront à s'adapter à cette nouvelle gageure de notre époque et à devenir une organisation en mesure de faire face aux nombreux problèmes qui se posent à nous dans le monde d'aujourd'hui. Nous avons de très grands espoirs dans les Nations Unies pour ce faire car, en dépit de tous ses défauts, c'est le seul organisme vers lequel l'humanité peut se tourner aujourd'hui.

62. Parvenu à ce point, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur l'introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée, publié il y a quelques semaines [A/9001/Add.1]. Ce rapport partage l'opinion que je viens d'essayer d'exprimer. En particulier, le Secrétaire général exhorte les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies "à s'entendre sur des méthodes constructives, modernes et audacieuses qui permettent de l'utiliser pour résoudre les problèmes présents et futurs de l'humanité" [ibid., p. 1], par le biais de la coopération mutuelle. Je suis entièrement d'accord avec cette manière de voir. Je tiens à saluer comme particulièrement adéquate et importante l'initiative suggérée par le Secrétaire général quant à la manière d'examiner la question.

63. Déjà lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, le Japon a souligné la nécessité de réviser la Charte de façon que cette organisation puisse s'adapter aux modifications qui sont intervenues au cours des 25 années qui ont suivi la guerre³. Maintenant que l'Organisation des Nations Unies approche de son trentième anniversaire, je voudrais proposer que chaque Etat Membre se livre à un examen de conscience, en abandonnant toute idée préconçue, et réfléchisse au rôle que peuvent jouer les Nations Unies dans cette ère nouvelle. Nous pouvons partager les avantages de notre sagesse et rassembler nos forces dans un effort commun pour ouvrir une nouvelle perspective à l'avenir de notre organisation.

64. Lorsque je songe au rôle que les Nations Unies peuvent jouer dans le monde en mutation constante d'aujourd'hui, il me semble nécessaire de souligner combien il est important pour l'Asie, qui a connu des changements sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, de trouver un nouvel ordre et une nouvelle stabilité conformes à la nouvelle situation dans laquelle elle se trouve. Point n'est besoin que je rappelle ici le profond intérêt que nous attachons aux importantes questions qui se posent au monde d'aujourd'hui, questions dont la solution rapide est plus que jamais nécessaire. Je songe, par exemple, au problème du Moyen-Orient et à la question de l'Afrique méridionale. Il n'est pas besoin non plus de souligner l'importance que nous donnons aux faits nouveaux intervenus entre les nations dans d'autres parties du monde, en particulier en Europe,

³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Séances plénières, 1842^e séance.

faits symbolisés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

65. Cependant, en tant que représentant du Japon, pays situé dans une partie de l'Asie, je ne peux faire autrement que relever en particulier, parmi les événements importants qui se sont produits dans le monde au cours de l'année dernière, soit depuis la vingt-septième session de l'Assemblée générale, les changements frappants, aussi bien du point de vue quantitatif que qualitatif, intervenus en Asie.

66. Le premier fait à relever à ce sujet est le retour de la République populaire de Chine au sein de la communauté internationale, retour symbolisé par le rétablissement de son droit à son siège aux Nations Unies à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, il y a deux ans [*résolution 2758 (XXVI)*]. J'ai accompagné le Premier Ministre Tanaka lorsqu'il s'est rendu à Pékin, il y a juste un an, chargé de mettre fin aux relations anormales qui avaient existé entre nos deux pays pendant si longtemps. De ce fait, les relations diplomatiques ont été établies entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République populaire de Chine en vertu de leur communiqué conjoint du 29 septembre 1972. Il convient également de noter que les événements qui sont intervenus et qui ont permis d'améliorer les relations entre la Chine et les Etats-Unis d'Amérique, amorcés par l'annonce en 1971 que le président Nixon se rendrait en visite à Pékin, sont depuis lors allés s'accroissant. D'autre part, c'est avec un grand intérêt que nous avons noté que les efforts faits pour parvenir à un ordre nouveau et à la stabilité se sont intensifiés parmi les nations asiatiques, notamment entre les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Voilà qui doit être considéré comme le symbole des efforts faits spontanément par les nations de cette région.

67. En Indochine, l'Accord sur le Viet-Nam a été conclu en janvier dernier⁴ et l'Accord de paix sur le Laos en février⁵. De plus, au Laos, l'accord sur la solution des problèmes politiques et militaires est intervenu entre les parties intéressées et le Protocole à l'Accord de paix⁶ a été signé. Ainsi, la situation internationale dans la péninsule indochinoise a connu un tournant qui fera date et conduira à une paix durable.

68. Le Japon a établi des relations diplomatiques avec la République démocratique du Viet-Nam le 21 septembre dernier, compte tenu de la nouvelle situation internationale résultant de la conclusion de l'Accord de Paris. Je suis persuadé que l'établissement de relations diplomatiques avec la République démocratique du Viet-Nam peut contribuer à la paix et à la stabilité dans la région indochinoise à l'avenir. Au Cambodge, et nous le regrettons, la paix n'est pas encore en vue et les combats se poursuivent. Pour sa part, le Japon recherche la paix et la stabilité en Indochine et espère très vivement qu'il sera possible de parvenir sous peu au règlement des problèmes cambodgiens. Je ne puis toutefois manquer de dire combien nous préoccupe la situation actuelle au Cambodge.

⁴ Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-Nam, signé à Paris le 27 janvier 1973.

⁵ Accord sur le rétablissement de la paix et la réalisation de la concorde nationale au Laos, signé à Vientiane le 21 février 1973.

⁶ Signé à Vientiane le 14 septembre 1973.

69. Le Japon estime souhaitable que le règlement des problèmes cambodgiens intervienne sans ingérence de l'extérieur, au moyen de négociations pacifiques entre les parties cambodgiennes intéressées et conformément au principe de la libre détermination. A ce titre, le Japon tient à en appeler aux parties cambodgiennes intéressées pour qu'elles ne ménagent aucun effort afin d'établir la paix au Cambodge. En même temps, le Japon lance un appel vibrant aux autres pays intéressés afin que, pour leur part, ils n'épargnent aucun effort afin d'aider les parties intéressées.

70. Un élément marquant est également intervenu dans la péninsule de Corée. Depuis qu'a été publié à Séoul et à Pyongyang, le 4 juillet 1972, le communiqué commun, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée ont entamé un dialogue direct et se sont efforcées de trouver leur solution propre à leurs problèmes. Mon pays se félicite sincèrement de ce dialogue et entend en suivre les progrès avec patience et sympathie. A ce sujet, la déclaration faite par le président Park Chung Hee le 23 juin de cette année est un jalon de premier ordre sur la voie de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne. Nous ne nous cachons pas qu'il faudra surmonter nombre d'obstacles majeurs avant d'atteindre le but de l'unification que désire si ardemment le peuple coréen tout entier et avant que puissent être établies dans cette région une paix et une sécurité permanentes. Nous apprécions beaucoup l'attitude du Gouvernement de la République de Corée, qui a bien franchement reconnu la réalité de la coexistence de gouvernements au sud et au nord du pays; cette attitude constructive et réaliste pour faire face à la situation permettra, nous l'espérons, de parvenir à l'idéal qu'est l'unification. Nous espérons sincèrement que le dialogue et la coopération entre le Sud et le Nord iront croissant et que la paix et la stabilité pourront être maintenues dans la péninsule coréenne, renforçant ainsi les possibilités d'une unification pacifique et les fondements sur lesquels elle s'établira.

71. Dans le sous-continent indo-pakistanaï, les bases de la normalisation des relations entre l'Inde et le Pakistan ont été jetées lors de la conclusion, le 2 juillet 1972, de l'Accord de Simla. Nous sommes heureux de constater qu'un accord a ensuite été conclu à New Delhi le 28 août de cette année permettant de résoudre les problèmes encore en suspens relatifs aux prisonniers de guerre, à la suite des efforts constants faits par les deux pays. Nous espérons que le Bangladesh sera très bientôt accueilli parmi nous en tant que Membre des Nations Unies.

72. J'estime que tous ces événements intervenus au cours de l'année écoulée sont autant d'indices de l'époque nouvelle dans laquelle entre l'Asie, une ère dans laquelle les Asiatiques recherchent un ordre nouveau et stable et une prospérité fondée sur cet ordre. En tant que responsable de la politique étrangère du Japon, pays asiatique, je me félicite de cette évolution de l'Asie et je tiens à réaffirmer que nous sommes résolus à nous acquitter de nos responsabilités pour la cause de la plus grande stabilité et du développement de l'Asie. Dans cet esprit, je tiens à saisir cette occasion pour réfléchir sur le rôle que les Nations Unies peuvent jouer pour favoriser la stabilité et la prospérité de la région.

73. Il serait oiseux de répéter que les Nations Unies, en tant qu'organisation internationale universelle, portent la responsabilité du maintien de la paix et de la prospérité dans toutes les régions du monde. Cela ne signifie nullement que les Nations Unies peuvent rester indifférentes aux possibilités de coopération régionale qui existent dans chacune des parties du monde. Les Nations Unies sont une organisation dont l'objectif fondamental est de promouvoir la sécurité et le bien-être de l'ensemble du monde et de toute l'humanité. Toutefois, pour atteindre cet objectif, les Nations Unies sont censées encourager, dans les domaines politique, social et économique, la coopération régionale la plus appropriée aux différentes régions, en tenant compte de leurs caractéristiques propres, contribuant ainsi à l'harmonisation des efforts accomplis pour favoriser la paix et la prospérité par le biais de la coopération régionale. J'accorde la plus grande importance à l'étude des mesures concrètes que les Nations Unies peuvent aujourd'hui adopter pour l'Asie qui, je le répète, traverse une période de transition, car ce seront là autant de suggestions utiles permettant de rechercher quelles possibilités nouvelles s'ouvrent aux activités des Nations Unies en cette ère nouvelle.

74. A cette fin, je voudrais examiner aujourd'hui la présence des Nations Unies en Asie et me placer à cet égard sous trois angles différents, à savoir, premièrement, quel rôle les Nations Unies peuvent-elles jouer pour le maintien de la paix dans la région ? Deuxièmement, quelle contribution les Nations Unies peuvent-elles apporter au développement économique et social de la région ? Troisièmement, quelles doivent être les relations entre les Nations Unies et l'Asie dans les domaines de la culture et de la science ?

75. Comme je l'ai déjà fait remarquer, la fin de la guerre du Viet-Nam est un événement d'une telle importance qu'il pourrait marquer le début d'une ère nouvelle en Asie. J'espère sincèrement que le jour n'est pas loin où les peuples d'Indochine pourront consacrer toutes leurs énergies à la tâche du redressement et de la reconstruction de la région, le jour où ces peuples pourront travailler à la stabilisation de leur mode de vie et à la promotion de leur bien-être et où pourra enfin être assurée une paix durable pour la région. Je suis fermement convaincu que, dans cette perspective, les Nations Unies ont un rôle important à jouer pour stabiliser la vie en cette région, promouvoir son bien-être et assurer ainsi la paix et la sécurité dans cette partie du monde.

76. Je salue à ce sujet la déclaration faite le 27 février 1973 par le Secrétaire général Waldheim, à la Conférence internationale sur le Viet-Nam à Paris, lorsqu'il a dit que si les gouvernements de la région le souhaitaient, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées pourraient jouer un rôle important pour recevoir, coordonner et distribuer l'aide internationale pour faire face aux besoins d'urgence et aux nécessités de la reconstruction de cette région. Mon pays a longtemps souligné la nécessité d'apporter une aide pour remettre cette région en état et mon gouvernement a d'ores et déjà adopté pour politique de donner cette assistance toutes les fois que cela est possible. Cependant, j'estime qu'il est souhaitable que cette aide soit mise à la disposition de l'ensemble de l'Indochine, quelles que soient les différences existant entre les régimes sociaux, en l'organisant sur la base d'une très large coopération internationale. Nous attendons donc des Nations Unies qu'elles

jouent un rôle positif pour susciter cette coopération internationale en faveur de la région indochinoise tout entière, et le Japon est prêt à apporter une contribution appropriée à ces activités des Nations Unies.

77. En recherchant une paix et une sécurité durables en Indochine, il me semble important de réexaminer le rôle que les Nations Unies peuvent jouer pour maintenir et garantir la paix en Indochine.

78. Comme vous le savez, le Japon apprécie hautement les activités entreprises par les Nations Unies pour éviter que les conflits ne se reproduisent ou ne s'élargissent; ce sont là en fait les manifestations les plus valables des fonctions de maintien de la paix des Nations Unies que l'on puisse envisager dans les circonstances actuelles. En particulier, les réalisations auxquelles est parvenue l'ONU dans des régions telles que le Cachemire, le Moyen-Orient, le Congo et Chypre ont marqué une étape importante dans l'histoire du maintien de la paix et de la sécurité internationales, grâce à l'Organisation. C'est pourquoi, au cours de plusieurs sessions antérieures de l'Assemblée générale, nous avons soutenu le renforcement de ces fonctions des Nations Unies et leur institutionnalisation ultérieure.

79. En Indochine où, après de nombreuses années de conflit, des perspectives de paix se manifestent de plus en plus, il est grandement opportun que les Nations Unies réaffirment leur rôle en tant qu'Organisation chargée du maintien de la paix et qu'elles étudient les possibilités qui s'offrent à elles pour maintenir la paix dans cette région. Une telle initiative mérite un examen attentif en tant que partie de la tâche à long terme visant à déterminer de quelle façon peut être établi le cadre dans lequel la paix et la stabilité pourront être assurées en Asie. Nous devons reconnaître que, jusqu'à ce jour, les Nations Unies ne se sont pas suffisamment préoccupées des conflits régnant dans la région. En fait, elles se sont vu refuser un rôle important dans le règlement de ces conflits du fait de la paralysante réalité de la politique internationale. Cependant, les Nations Unies ont montré qu'elles pouvaient fonctionner avec une efficacité suffisante, du moins lorsqu'il s'agissait d'empêcher que ne prolifèrent ou ne se reproduisent des conflits, et c'est là un domaine où les Nations Unies s'acquittent d'une grande responsabilité. Nous ne devons pas oublier cela alors que nous examinons les possibilités qui s'offrent aux Nations Unies. Il va sans dire qu'en examinant ces possibilités, il faut également tenir compte de la volonté et des désirs des pays intéressés. Dans cet esprit, les deux Viet-Nams devraient pouvoir être accueillis parmi les Membres de notre organisation, si leur désir est de s'y joindre.

80. Dans la péninsule coréenne, les Nations Unies ont joué un rôle dans le problème de l'unification de la Corée, de 1947 à ce jour. Nous pensons que les Nations Unies méritent notre profonde reconnaissance, car le rôle utile qu'elles ont joué, par leur présence, pour rétablir et maintenir la paix dans cette région a grandement contribué au maintien de la paix dans l'ensemble de l'Asie.

81. Pendant longtemps, les Nations Unies ont accompli des efforts persévérants en vue de parvenir au relèvement et à l'unification de la péninsule coréenne, par l'intermédiaire de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le

relèvement de la Corée. Des événements récents sont intervenus, exigeant des Nations Unies qu'elles prennent de nouvelles initiatives. L'évolution importante de la situation dans la péninsule coréenne et les efforts accomplis par la Corée du Nord et la Corée du Sud pour progresser grâce à un dialogue pacifique font qu'il est plus important encore pour les Nations Unies de s'adapter à cette nouvelle situation, d'accueillir favorablement et d'encourager de telles initiatives. Il est également important que les Nations Unies examinent de nouveau le rôle qu'elles doivent jouer de manière constructive et recherchent le moyen le plus approprié pour l'Organisation de coopérer à la création d'un ordre stable dans la péninsule coréenne.

82. Il est également indispensable de bien comprendre le rôle que les Nations Unies ont déjà joué et qu'elles poursuivent dans le rétablissement et le maintien de la paix dans la péninsule coréenne. Voilà 20 ans qu'a pris fin la guerre de Corée et les Nations Unies continuent à faire face à leurs responsabilités, en tant que partie directe à l'Accord d'armistice⁷, afin de faire respecter la ligne d'armistice et de contribuer ainsi à la paix dans cette région. Je suis convaincu que les Membres des Nations Unies ne doivent jamais oublier ce fait que l'Organisation est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales et doit s'en préoccuper.

83. Alors que nous abordons le domaine du développement économique et social, nous constatons que nous nous trouvons dans l'année de la première évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, adoptée par l'Assemblée générale à la vingt-cinquième session commémorative. Le Japon salue ce programme en tant que réalisation importante.

84. En même temps, pour mettre en oeuvre un programme aussi ambitieux et pour essayer d'assurer le progrès économique et social et le développement du monde, il ne faut pas oublier que l'Asie, ayant une population de plus de 2 milliards d'individus, c'est-à-dire plus de la moitié de la population totale du globe, s'étend sur une très vaste zone géographique et, de ce fait, doit faire l'objet d'un examen des plus attentifs. Il convient également de noter que, en dépit du très faible revenu par tête d'habitant des pays en voie de développement situés en Asie, l'aide publique reçue en Asie par habitant ne s'est élevée, de 1969 à 1971, qu'à une moyenne annuelle de 3,13 dollars, ce qui est inférieur à la moyenne reçue par habitant des pays en voie de développement dans leur ensemble, qui représente 4,27 dollars. Je tiens à souligner la nécessité de tenir davantage compte des besoins de la région asiatique, comme en témoignent ces chiffres, si l'on veut atteindre l'ensemble des buts et objectifs de la Stratégie du développement.

85. Tandis que nous pensons que les pays d'Asie persévéreront dans leurs efforts de développement, mon pays, pour sa part, continuera de coopérer avec eux dans toute la mesure de ses moyens. A cet égard, je tiens à souligner que les Nations Unies peuvent prendre une part plus active au développement social et économique de l'Asie. Dans cette

voie et à titre concret, je voudrais mentionner en particulier les événements intervenus récemment au sein de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient [CEAEO], laquelle doit être ultérieurement renforcée et s'orienter vers une nouvelle direction, tout en s'adaptant à l'évolution de la situation en Asie.

86. Mon pays espère que la CEAEO, qui comprend la plupart des pays d'Asie, pourra apporter une importante contribution à la réalisation des buts communs et à l'ensemble du développement social et économique des pays de la région, tout en surmontant les difficultés provenant de la diversité et de la complexité de tous les aspects politiques, économiques et sociaux de la région asiatique. Mon pays est fermement convaincu que la contribution de la CEAEO est indispensable à la prospérité de l'Asie.

87. Dans ce contexte, on peut dire que la vingt-neuvième session de la CEAEO, tenue à Tokyo en avril dernier, a été particulièrement significative. Au cours de cette session, et dans le contexte des divers événements importants symptomatiques de la grande vague de changement survenue dans la région au cours de la dernière année ou des deux dernières années, il a été reconnu qu'il était de la plus haute importance de stabiliser le niveau de vie de la population et de l'élever, grâce au développement économique de l'ensemble de la région et, ainsi, de renforcer les bases de la paix. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour apporter quelques suggestions concernant l'importance de la CEAEO et le rôle souhaitable qu'elle peut jouer, en fonction des réalisations auxquelles la session de Tokyo est parvenue⁸.

88. Tout d'abord, on a estimé que, bien que la CEAEO ait déjà à son actif de nombreuses réalisations, ses récentes activités ont été extrêmement diversifiées sur de nombreux fronts, peut-être même d'une manière excessive. Je pense qu'il est nécessaire que la CEAEO s'attache de façon constante à établir un ordre de priorités, en rejetant des projets périmés et, en conséquence, en donnant la préférence à des projets intéressants de nouveaux domaines vraiment indispensables au développement économique et social de l'Asie.

89. En second lieu, en opposition avec les activités passées de la CEAEO qui ont été concentrées sur l'industrialisation, le développement du commerce et des ressources, je tiens à appeler l'attention sur l'importance du développement agricole qui est le coeur du développement économique de l'Asie. L'économie des pays en voie de développement de l'Asie dépend considérablement de l'agriculture, et le développement agricole est une des clés du développement économique global. De ce point de vue, mon pays a souligné, lors de la session qui s'est tenue à Tokyo, que la CEAEO devrait étudier une nouvelle stratégie de développement économique fondée sur une méthode globale, en insistant sur un développement agricole bien conçu. Il est encourageant de constater qu'une telle manière de voir, telle qu'elle a été exposée par mon pays, a été partagée par d'autres membres de la CEAEO et, en fin de compte, a trouvé son expression dans les dispositions de la résolution adoptée lors de cette session.

⁷ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1953, document S/3079, appendice A.

⁸ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément n° 9.

90. Troisièmement, nous sommes tous parfaitement conscients du fait que, parallèlement au développement agricole, la solution du problème de la population constitue une autre clé du développement asiatique. Allant de pair avec les problèmes de l'emploi et du développement social dans son ensemble, le surpeuplement est une cause importante de la pauvreté des masses en Asie. Mon gouvernement espère que la CEAEAO jouera également un rôle important dans ce domaine.

91. Par bonheur, la CEAEAO, actuellement dirigée par M. Maramis, le nouveau Secrétaire exécutif, a entrepris des réformes intensives de ses activités. Mon gouvernement se propose d'envisager un vaste ensemble de mesures de coopération en vue de faire face à ces problèmes. Nous comprenons grandement l'importance d'une coopération positive à l'égard du développement social et économique de la part de la CEAEAO qui est la manifestation de la présence des Nations Unies en Asie. J'espère sincèrement que les Nations Unies joueront un rôle sans cesse croissant dans l'ensemble du développement social et économique de l'Asie, par l'intermédiaire de la CEAEAO, en pleine coopération et coordination avec les autres institutions de la famille des Nations Unies, telle que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui se livrent à des activités des plus utiles dans ce domaine.

92. Passant maintenant aux activités des Nations Unies en Asie dans les domaines de la science et de la culture, je voudrais, tout d'abord, revenir à une remarque que j'ai faite au début de cette intervention, à savoir que le monde d'aujourd'hui englobe toute une mosaïque de races, de croyances, d'idéologies et d'échelles de valeur. Dans un monde aussi divers, on attache une importance plus grande que par le passé au rôle que doit jouer une organisation internationale telle que l'Organisation des Nations Unies, qui vise à harmoniser les vues et les valeurs différentes des divers peuples et à réaliser ainsi un consensus international. Dans cet esprit, mon pays estime que la création de l'Université des Nations Unies, décidée à la dernière session de l'Assemblée générale [résolution 2951 (XXVII)], sera une entreprise particulièrement importante.

93. Le Japon a toujours reconnu qu'il était extrêmement important de renforcer la solidarité internationale, voyant là un moyen d'établir la paix; c'est pourquoi, depuis que U Thant, l'ancien Secrétaire général, a lancé cette idée en 1969⁹, il n'a cessé de déployer tous ses efforts pour que l'Université des Nations Unies devienne une réalité. Pour des raisons d'ordre historique et géographique, le Japon a acquis une certaine expérience en tant que carrefour culturel entre l'Est et l'Ouest et s'est efforcé d'être le pont entre les pays développés et les pays en voie de développement. Compte tenu de cela, je crois sincèrement que, si le siège de l'Université des Nations Unies est établi dans notre pays, il pourra jouer un rôle extrêmement important pour promouvoir la présence des Nations Unies en Asie. L'Université se voit ouvrir de vastes possibilités dans de nombreux domaines de connaissances, tels que l'étude comparée des différentes cultures et valeurs sociales du monde, la mise au point de mesures pour aborder les problèmes de l'environnement communs à tous les êtres humains qui

vivent sur une seule terre, et l'étude des possibilités de coopération entre pays développés et pays en voie de développement pour promouvoir le développement économique et social. Fixer le siège de cette institution mondiale de recherche en Asie revêtirait une importance symbolique qui ne doit pas être minimisée.

94. Afin d'assurer une bonne gestion de l'Université, établie sur une base financière stable et conformément aux principes de l'indépendance et de la liberté de l'enseignement, j'estime nécessaire d'établir ce que l'on pourrait intituler "le fonds de dotation de l'Université des Nations Unies", pour que l'Université puisse disposer des ressources financières nécessaires à son administration. Mon pays espère donc que le plus grand nombre possible d'États Membres, ainsi que d'autres sources, s'uniront pour apporter des contributions à ce fonds et partager de manière raisonnable le fardeau financier. L'Université pourra alors acquérir un caractère vraiment international et montrer qu'elle peut être l'un des moyens les plus efficaces de coopération internationale. Je tiens à annoncer que le Gouvernement japonais, lorsque ces prévisions seront réalisées, est prêt à apporter au Fonds une contribution financière pour un montant total de 100 millions de dollars des États-Unis en cinq versements annuels, sous réserve, évidemment, de l'approbation du Parlement.

95. Outre ces activités que je viens d'évoquer, il convient de mentionner les activités des Nations Unies et d'autres organes connexes en matière de science et de culture couvrant des domaines de la coopération internationale aussi vastes et complexes que la mer, l'espace extra-atmosphérique, l'énergie atomique, l'environnement et la météorologie. En raison du progrès rapide de la science et de la technique, les activités des organes des Nations Unies dans ces différents domaines deviendront sans aucun doute de plus en plus importantes. De même, lorsqu'on songe aux activités de l'Organisation dans ces nouveaux domaines, il convient de ne pas oublier l'immense utilité de la coopération régionale et les possibilités qui s'ouvrent ainsi à nous d'aider à résoudre certains de ces problèmes en les abordant sur le plan régional.

96. C'est ainsi par exemple que, pour la protection de l'environnement, des programmes de contrôle et d'autres activités établies au niveau régional sont indispensables et peuvent se révéler efficaces. Dans la région asiatique, des initiatives positives ont déjà été prises en ce sens par des organes tels que la CEAEAO, et un développement poussé de cette coopération devrait être envisagé. Dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique, des délibérations actives se sont aussi déroulées dans les instances intéressées des Nations Unies au sujet de problèmes tels que les satellites de radiodiffusion directe, qui pourront être d'une utilité pratique dans un proche avenir. Le Gouvernement japonais souhaite que les satellites de radiodiffusion directe devant être lancés au-dessus de la région de l'Asie et du Pacifique contribuent à une plus grande solidarité de la communauté internationale dans cette partie du monde.

97. J'ai fait ici quelques suggestions en m'attachant plus particulièrement au rôle que les Nations Unies peuvent jouer en Asie, qui se trouve au seuil d'une nouvelle ère. Toutefois, afin de jouer pleinement leur rôle et répondre aux espoirs de l'Asie, comme à ceux du reste du monde, les

⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément n° 1A, par. 196 et 197.

Nations Unies doivent, évidemment, consolider leur base pour pouvoir poursuivre leurs activités futures sur un terrain stable. Avant de terminer, je voudrais faire quelques observations sur la nécessité d'accroître nos efforts pour renforcer la situation financière de l'Organisation.

98. Il est en effet regrettable que les Nations Unies se heurtent à un obstacle sérieux, qui gêne l'accomplissement effectif et efficace de leurs fonctions en raison de l'accumulation croissante des dettes année après année. Pour répondre de manière positive à ce problème, le Japon a apporté une contribution positive à toute une série de nouveaux efforts déployés pour trouver une solution complète et définitive au déficit accumulé de l'Organisation. Mais, à notre grand regret, aucune solution n'a été trouvée jusqu'à présent. Les représentants de nombreux Etats Membres ont souligné combien il était important d'assainir les finances des Nations Unies. Je suis persuadé que tous les Etats Membres reconnaissent l'importance d'un règlement rapide de cette question.

99. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est agir de manière positive de façon à déclencher des mesures concrètes qui aboutissent à la solution du problème qui nous préoccupe tous. J'en appelle aux Etats Membres qui sont les principaux contributeurs des Nations Unies — et notamment aux membres permanents du Conseil de sécurité, qui se sont vu confier des tâches spéciales et de hautes responsabilités pour le maintien et le développement des Nations Unies — pour qu'ils prennent l'initiative de faire des contributions volontaires à l'Organisation.

100. En lançant cet appel, je tiens à annoncer que le Gouvernement japonais est prêt à demander l'approbation du Parlement le plus tôt possible pour faire une contribution volontaire de 10 millions de dollars des Etats-Unis afin d'aider à régler le problème financier. Cette contribution est non seulement l'expression des grands espoirs et de la haute estime que le peuple japonais place dans les activités des Nations Unies, mais aussi une preuve tangible de l'esprit de coopération de mon pays avec les Nations Unies. Je fais cette annonce dans l'espoir qu'elle incitera d'autres Etats Membres à agir de même et qu'elle marquera ainsi le premier pas concret vers la solution fondamentale du problème financier. Je tiens à assortir cette annonce de l'expression de mon espoir sincère de voir tous les Etats Membres, notamment ceux qui sont en mesure d'apporter le plus grand soutien financier aux Nations Unies, faire preuve d'une attitude constructive et coopérative. Je tiens également à prier le Secrétaire général d'activer encore ses efforts pour résoudre le problème financier.

101. Mon pays a une politique traditionnelle de pays épris de paix, engagé à un idéal : maintenir sa sécurité et son existence, en ayant foi en la justice et dans les peuples du monde. Pour un pays comme le Japon, pays à population dense et aux ressources naturelles peu abondantes, il ne peut y avoir de paix s'il n'y a pas la paix dans le monde, et il ne peut y avoir de prospérité sans une prospérité mondiale. De ce point de vue, mon pays est résolu non seulement à bénéficier de la paix, mais aussi à endosser sa responsabilité pour l'édification de la paix.

102. Les Nations Unies sont un centre de coopération dans toute une série de domaines, qui couvrent la politique,

l'économie, la culture, la science et la technique. J'estime que cette coopération est le meilleur moyen, pour le Japon, de rester fidèle à sa décision de renoncer au rôle de puissance militaire, et de contribuer à l'établissement de la paix. Comme je l'ai déjà dit, le monde s'achemine vers une ère nouvelle où la "dissuasion par la coopération internationale" prendra de plus en plus d'importance pour maintenir et garantir la paix et remplacera la dissuasion par la force. Mon pays espère sincèrement que les Nations Unies deviendront le véhicule essentiel de cette dissuasion par la coopération internationale, et il se propose fermement de redoubler d'efforts pour renforcer ces fonctions de l'Organisation.

103. A ce sujet, je tiens à dire combien nous avons été sensibles à la déclaration du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis dans laquelle il a manifesté son appui pour le rôle important que le Japon peut jouer aux Nations Unies [2124^e séance].

104. Je serais très heureux si ce que j'ai dit peut être considéré comme une preuve des espoirs que le Japon place dans les Nations Unies ainsi qu'un gage de son désir sincère de les renforcer.

105. Pour terminer, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir sincère que cette session de l'Assemblée générale verra ses travaux couronnés de succès.

106. M. HAILE (Ethiopie) [interprétation de l'anglais] : C'est pour moi un très grand plaisir que de commencer ma déclaration cet après-midi en exprimant au Président mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Nous considérons cette élection unanime et bien méritée non seulement comme un hommage rendu à ses grandes qualités de diplomate accompli, de grand talent et d'expérience et à un homme qui se consacre aux idéaux de la paix universelle et de dignité humaine, mais aussi comme la reconnaissance de la foi de l'Equateur et de son appui sans réserve aux principes qui ont inspiré les Nations Unies. Je saisis cette occasion pour assurer le Président que ma délégation est prête à mettre à sa disposition toute sa coopération au moment où il assume les hautes tâches qui lui ont été confiées par cette Assemblée.

107. Le Président précédent, M. Stanisław Trepczyński, mérite notre reconnaissance pour la manière compétente dont il a présidé les travaux de l'Assemblée générale au cours de la dernière session. Par l'entremise du Président, je suis heureux de lui exprimer le sentiment de la délégation éthiopienne.

108. Grâce à l'accroissement propice du nombre de ses membres, la session actuelle de l'Assemblée générale a constaté une évolution positive vers la réalisation du principe d'universalité de notre Organisation. Par conséquent, c'est dans cette perspective que ma délégation considère l'admission de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne et du Commonwealth des Bahamas aux Nations Unies. A ces trois Etats, je présente les félicitations de ma délégation et je les assure de notre coopération et de notre amitié au moment où ils se joignent à nous aux Nations Unies pour travailler ensemble à la réalisation de nos objectifs communs de paix et de coopération internationales.

109. L'admission aux Nations Unies des deux Allemagnes, en particulier, n'est pas dépourvue d'importance historique. Comme nous le savons tous, l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest ne sont pas des Etats qui ont accédé à l'existence politique indépendante et souveraine immédiatement avant leur admission aux Nations Unies, comme ce fut le cas de la grande majorité des Etats qui se sont joints aux Nations Unies en tant que Membres depuis la signature de la Charte à San Francisco, il y a 28 ans. La longue absence de ces Etats aux Nations Unies a été plutôt la conséquence du caractère rigide de la diplomatie polarisée de guerre froide qui avait caractérisé jusqu'alors le déroulement des échanges politiques internationaux. L'approbation sans objection de la demande d'admission des deux Allemagnes par le Conseil de sécurité est donc un événement que nous devons applaudir et dont nous devons nous féliciter, car il ne contribue pas seulement au renforcement des Nations Unies, mais il crée aussi un exemple pour la solution future des questions non résolues d'admission aux Nations Unies des autres Etats divisés. L'importance de l'admission des deux Allemagnes peut être considérée comme une nouvelle preuve du caractère changeant du climat politique international où l'on assiste au remplacement de l'ère d'affrontement par une ère d'accommodement fondée sur une prise de conscience des intérêts mutuels. A ce propos, nous sommes fermement convaincus que si l'on veut que les Nations Unies soient en mesure de jouer le rôle d'une organisation internationale constructive et efficace, elles doivent, entre autres, rester représentatives et ouvertes, sans discrimination et sans exclusive dans leur composition.

110. Comme par le passé, la session actuelle de l'Assemblée générale permet aux Membres d'examiner non seulement les questions dont les Nations Unies sont actuellement saisies, mais aussi de parler d'autres questions qui, selon leurs points de vues, sont reliées d'une façon ou d'une autre aux objectifs d'ensemble de notre organisation. Naturellement, je pense que ce travail pourrait commencer en évoquant, de façon générale, l'évolution importante qui a eu lieu au cours de l'année passée.

111. Tout d'abord, je suis très satisfait de constater que la tendance s'est amorcée récemment vers une diminution générale de la tension dans les relations entre Etats, et en particulier celles qui affectent les grandes puissances du monde ont continué de faire preuve d'une amélioration constante. Mon gouvernement accorde une très grande importance à cette évolution heureuse car nous croyons que, dans cette époque actuelle de grands perfectionnements techniques qui, entre autres, ont donné à l'homme la possibilité de se détruire instantanément, chaque petit pas vers la compréhension mutuelle et l'accommodement entre amis et ennemis est une évolution positive qu'il faut applaudir. Le risque pour la paix mondiale - une paix dont les chances se fondent uniquement sur des espoirs incertains et la simple hypothèse que l'on pourra, d'une façon ou d'une autre, éviter le pire - est, pour dire le moins, énorme. C'est donc ce sentiment, joint à la conscience de la sombre réalité de l'interdépendance physique et politique de la vie internationale d'aujourd'hui, qui incite mon gouvernement à évaluer positivement et à appuyer toute évolution sur la scène internationale qui est de nature à contribuer à la création d'une paix durable dans le monde. Dans ce contexte, j'aimerais rappeler quelques événements qui ont

eu lieu depuis que nous nous sommes réunis ici pour la dernière fois et qui, de l'avis de ma délégation, peuvent être considérés comme étant d'une importance positive pour la stabilité internationale.

112. Les efforts entrepris récemment en vue d'établir un système international plus stable, échappant toujours davantage au danger d'un affrontement nucléaire, ont reçu un nouvel élan grâce à la visite officielle à Washington, en juin dernier, du Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Leonid Brejnev. Bien qu'il soit peut-être prématuré d'apprécier avec précision les incidences générales des divers accords signés par le président Nixon et M. Brejnev après leurs conversations au sommet, nous pouvons toutefois oser affirmer que l'esprit qui a présidé à ces accords a été une évolution positive nouvelle dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous croyons que le code de conduite arrêté par les deux dirigeants pour réduire le risque de guerre nucléaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et entre une de ces parties et d'autres pays constitue, en particulier, une contribution majeure au maintien de la paix dans le monde.

113. La réunion à Helsinki, en Finlande, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a eu lieu au début du mois de juillet de cette année, a été un autre événement qui nous semble très important. Considéré dans l'optique du schisme politique et économique apparemment insurmontable qui a caractérisé l'Europe après la seconde guerre mondiale, la récente tentative faite à Helsinki d'établir de meilleures bases en vue de relations mutuellement avantageuses et améliorées doit être approuvée. Sauf pour le souligner, le fait évident que l'Europe est restée, au cours de deux décennies, un point de guerre en puissance n'a pas besoin d'être répété ici. Nous espérons que le désir de réduire la tension dans cette partie du monde pourra trouver une expression concrète dans les années à venir.

114. Au moment où nous célébrons l'année nouvelle, un accord important a été signé à Paris, qui avait pour but de mettre un terme aux hostilités actives qui ont sévi sans merci en Indochine pendant plus de dix ans, causant des souffrances indicibles aux habitants de cette péninsule. L'accord de Paris de janvier dernier qui réclamait un cessez-le-feu général au Viet-Nam, a également prévu le retrait des troupes étrangères, offrant ainsi la possibilité au peuple du Viet-Nam d'exercer son droit inaliénable à déterminer, sans ingérence étrangère, son avenir politique. Mon gouvernement se félicite qu'il soit enfin possible aux parties au conflit vietnamien de résoudre leur différend par la négociation et l'accord mutuel plutôt qu'en ayant recours à la violence destructrice, dont la continuation et l'escalade ont gravement menacé la paix et l'harmonie internationale. Nous sommes d'autant plus satisfaits du résultat, qu'ici même aux Nations Unies, comme en d'autres tribunes internationales, nous avons toujours préconisé, en tant que condition *sine qua non* pour mettre fin à la guerre au Viet-Nam, les mêmes éléments primordiaux qui ont été inclus dans l'Accord de Paris. Mon gouvernement espère qu'avec la fin des hostilités le peuple du Viet-Nam pourra commencer à jouir sur son sol de la paix et de la tranquillité dont il a été privé pendant plus d'un quart de siècle et qu'il pourra maintenant avoir l'occasion de canaliser sans entrave ses énergies pour réaliser ses objectifs sociaux et économiques.

115. De même, nous avons pris acte du Pacte de Vientiane — accord signé en février dernier sur le rétablissement de la paix et la réalisation de l'harmonie nationale au Laos. Nous avons ainsi été satisfaits de constater que l'exemple de la paix au Viet-Nam a été suivi par son voisin le Laos. Nous espérons que l'accord sera respecté pour que la paix règne dans ce pays.

116. La situation au Cambodge, malheureusement, continue de constituer une anomalie par rapport à la tendance qui s'est manifestée dans le reste de l'Indochine. Le conflit militaire ne connaît aucun répit, entraînant souffrance et angoisse pour le peuple du Cambodge. Nous espérons que le peuple cambodgien sera laissé libre de trouver des solutions appropriées à ses problèmes politiques.

117. Même s'il est vrai que nous sommes satisfaits de constater le rythme accéléré auquel s'effectue le retour à la normale des relations entre les grandes puissances, ainsi que de constater que certains des grands problèmes internationaux dans certaines régions du monde — notamment en Europe et en Asie du Sud-Est — ont trouvé des solutions, nous ne pouvons cacher notre peine et notre grave préoccupation devant l'absence de progrès concomitant dans la recherche de solutions aux problèmes vitaux tels que la décolonisation, le Moyen-Orient, le désarmement et le développement économique.

118. On ne peut nier que les efforts déployés par les Nations Unies afin d'apporter la liberté et la dignité aux millions d'Africains qui souffrent encore de l'oppression coloniale et raciste n'ont pas remporté de succès concret au cours de l'année écoulée. On ne peut nier non plus le fait lamentable et bien connu de l'escalade de la répression brutale exercée contre les masses africaines par les régimes coloniaux et racistes en Afrique australe. Ma délégation ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en apporter des preuves détaillées.

119. Mon gouvernement note avec regret que la répression continue des aspirations légitimes des peuples opprimés de l'Afrique australe à la liberté et la dignité par ceux qui accordent la primauté à leurs propres intérêts égoïstes n'a pas causé une indignation morale suffisante dans la communauté internationale pour l'amener à agir de façon concertée non seulement pour défendre les droits des peuples de l'Afrique australe, mais, ce qui est plus important, dans l'intérêt suprême des principes primordiaux qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies. Ma délégation estime que c'est cet oubli apparent des souffrances des peuples de l'Afrique australe de la part de la communauté internationale pour assurer leur position de domination sur la vie et le sort des peuples que leurs régimes exploitent sans merci. Les morts et les destructions incalculables qui sont le fait des colonialistes en Afrique australe ainsi qu'en Guinée-Bissau sont la conséquence directe de l'échec de cette communauté internationale que je viens d'évoquer.

120. Etant donné la léthargie regrettable des alliés et des partenaires commerciaux du Portugal en ce qui concerne le sort des peuples qu'il tient sous sa domination, il n'est guère surprenant que le Portugal ait continué à poursuivre ses guerres coloniales en Angola, au Mozambique et en Guinée-Bissau avec une férocité toujours accrue. La révélation récente du massacre de 400 hommes, femmes et enfants innocents à Wiriyamu, au Mozambique, n'est qu'un

exemple de plus de la mesure dans laquelle le Portugal est prêt à s'abaisser dans sa vaine tentative de mettre fin à la lutte de libération. Combien de massacres horribles du genre de celui qui a eu lieu à Wiriyamu seront-ils nécessaires avant que les amis et les alliés du Portugal comprennent leur responsabilité et commencent à refuser à accorder leur appui à un pays qui insiste pour maintenir en esclavage des millions d'Africains et pour exploiter les ressources de leurs territoires ?

121. La situation au Zimbabwe continue à se détériorer alors que le régime rebelle, en coopération avec les forces portugaises et sud-africaines, accroît son offensive militaire contre la lutte de libération, ce qui a pour but de développer la tension dans la colonie. Dans une tentative apparente pour s'inspirer de la politique d'*apartheid* pratiquée en Afrique du Sud, le régime rebelle a annoncé, à Salisbury, en mars dernier, des plans tendant à créer des bantoustans, qu'il appelle, par euphémisme, "autorités régionales", ce qui confirme nos soupçons que le régime rebelle veut imposer l'*apartheid* aux masses africaines du Zimbabwe. Malgré cette détérioration de la situation dans la colonie, ce dont nous entendons parler actuellement, ce n'est pas d'une résolution nouvelle qu'aurait la Puissance administrante de revoir la procédure fâcheuse qu'elle a suivie face à l'insurrection dans la colonie, mais plutôt de contacts entre la Grande-Bretagne et les rebelles, dont le but ne pourrait être que de légitimer la rébellion de la minorité raciste au pouvoir et de soumettre l'écrasante majorité africaine à un esclavage perpétuel.

122. Quant aux sanctions imposées contre le Territoire par le Conseil de sécurité, leur inefficacité continue à être entièrement démontrée aussi bien par la survivance provocante du régime de Salisbury lui-même que par la multiplication des infractions qui se produisent. La vente récente de trois appareils à réaction Boeing au régime souligne clairement la nécessité urgente d'une réévaluation critique de la politique des sanctions si l'effort pour restaurer la légalité dans le territoire doit aboutir au succès.

123. La question de la Namibie est restée dans une impasse car le Gouvernement de l'Afrique du Sud continue à se jouer de l'occasion qui lui a été offerte par la décision du Conseil de sécurité dans sa résolution 309 (1972) demandant au Secrétaire général d'établir avec lui des contacts. Après des tentatives patientes et renouvelées pour connaître les intentions de l'Afrique du Sud quant à l'avenir politique de la Namibie, le Secrétaire général a, dans son dernier rapport¹⁰, confirmé que le Gouvernement sud-africain n'avait pas fourni une réponse claire quant à la question de l'octroi du droit à l'autodétermination et à l'indépendance au peuple de Namibie, question qui fait l'objet de la résolution 323 (1972). L'équivoque entretenue par le Gouvernement sud-africain ne nous surprend pas car nous ne nourrissons, pour notre part, aucune illusion quant au dessein réel et aux intentions véritables de celui-ci en ce qui concerne la Namibie. Nous pensons que les Nations Unies doivent se départir immédiatement de tout espoir fallacieux et envisager l'adoption d'autres moyens pour soustraire le peuple namibien à l'occupation coloniale illégale de l'Afrique du Sud.

¹⁰ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1973, document S/10921.

124. La lutte armée qui se poursuit actuellement tant en Afrique australe qu'en Guinée-Bissau entre ceux qui, légitimement, cherchent à recouvrer leur liberté et leur dignité et ceux qui persistent à vouloir poursuivre leur domination coloniale et raciale a atteint un niveau nouveau et dangereux. Alors que les forces de libération intensifient leur lutte armée pour faire partir les oppresseurs, les colonialistes, qui ont conclu entre eux une alliance impie, ont renforcé leur guerre cruelle et aveugle de répression. Nous pensons que les Nations Unies ont le devoir d'aider ceux qui, en combattant pour la défense de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, combattent également pour le respect des principes contenus dans la Charte des Nations Unies. La reconnaissance par les Nations Unies de la légitimité de la lutte des peuples coloniaux doit être assortie de la résolution d'apporter non seulement une aide morale, mais aussi une aide matérielle à la lutte de libération. Nous pensons que la décision adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale d'octroyer le statut d'observateur aux mouvements de libération africains reconnus par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] a une grande importance politique pour la lutte anticoloniale. A ce propos, nous pensons également que la réunion de la Conférence d'Oslo, en Norvège, en avril dernier¹¹, pour appuyer les peuples opprimés d'Afrique australe revêt une importance particulière, notamment parce qu'elle a permis d'éveiller la conscience publique internationale sur la gravité du problème qui se pose en Afrique australe.

125. Que le colonialisme et le racisme aient privé l'Afrique de paix et de tranquillité, cela est aujourd'hui plus qu'évident. A ce propos, je ne saurais trop souligner la nécessité urgente d'exercer des pressions efficaces sur les coupables d'Afrique australe, ce qui devrait être notamment le fait des Etats Membres de cette organisation qui, grâce à leur amitié étroite, disposent du pouvoir de les persuader et de les inciter à mettre un terme aux massacres éhontés et aux destructions de masse qui se produisent dans cette partie du monde.

126. Depuis la création, il y a eu 10 ans en mai dernier, de l'OUA, les Etats africains ont coordonné leurs efforts dans leur lutte sans relâche contre l'alliance colonialiste et raciste. Le rôle positif joué par l'OUA pour harmoniser solidement les politiques africaines en vue de combattre efficacement les oppressions et les injustices commises sur le sol africain, a été loin d'être sans importance. La consolidation de la lutte pour la liberté en Afrique doit autant à l'OUA qu'aux sacrifices faits par les divers mouvements de libération nationale de l'Afrique eux-mêmes pour libérer leur pays d'opresseurs sans merci. Dans cette mesure, il n'est pas exagéré de dire que l'OUA a complété les efforts des Nations Unies en matière de décolonisation.

127. Tous les hommes de bonne foi doivent comprendre que la lutte de libération en Afrique est essentiellement une lutte pour la défense des droits de l'homme. Au moment où les Etats Membres des Nations Unies se préparent à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, je me demande si

¹¹ Conférence internationale d'experts pour le soutien des victimes du colonialisme et de l'apartheid en Afrique australe (voir document A/9061).

l'on accordera une pensée au sort des peuples d'Afrique australe qui sont privés depuis longtemps des libertés individuelles élémentaires qui, pour beaucoup d'entre nous, sont choses normales.

128. Nous remarquons qu'au cours de l'année passée aucun progrès n'a été réalisé pour apporter la paix à une autre région qui constitue un danger potentiel pour la stabilité internationale. Je parle bien sûr de la situation au Moyen-Orient où la recherche d'une solution juste et durable est toujours au point mort. Un état de suspension des hostilités dangereux caractérise la région depuis l'accord de cessez-le-feu d'août 1970. Entre-temps, la violence et la vengeance continuent de s'exercer alors que ce que l'on a fini par appeler "la guerre secrète arabo-israélienne" recouvre un champ nouveau, acquiert des dimensions nouvelles et entraîne des dangers inévitables pour des tiers innocents qui n'ont aucun lien avec le conflit du Moyen-Orient.

129. Du point de vue diplomatique, le récent examen général de la question du Moyen-Orient auquel a procédé le Conseil de sécurité n'a pas permis de trouver une voie nouvelle qui aurait pu être suivie dans l'importante recherche d'une paix durable et acceptable au Moyen-Orient.

130. Du fait de notre proximité de la zone des hostilités, je ne peux m'empêcher de dire notre très profond désarroi du fait que la paix se dérobe toujours. Nous avons appuyé la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité parce que nous étions impatients de voir une formule acceptable retenue pour servir de cadre à la solution des problèmes principaux qui demeuraient à l'origine du problème arabo-israélien. A ce propos, je voudrais citer la déclaration faite par mon auguste souverain, S. M. I. Haïlé Sélassié I^{er}, à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés :

"Les peuples de cette région demandent une paix juste et durable pour réaliser leur potentiel humain et utiliser les ressources naturelles de la région pour améliorer leur vie. Comme condition d'une solution durable, nous devons inviter Israël à se retirer des territoires arabes qu'il a occupés il y a six ans."

131. Je voudrais maintenant passer brièvement à une autre question importante qui, du fait de son incidence sans cesse croissante sur la paix du monde, a été un sujet de grave préoccupation pour notre organisation depuis sa création. Tout le monde est d'accord pour penser que parmi les moyens d'assurer la paix internationale, l'un d'eux revêt une importance exceptionnelle : le désarmement. Pourtant, en dépit de cette reconnaissance, les progrès réalisés au long des années vers l'objectif du désarmement nucléaire et classique sont très lents. Néanmoins, nous enregistrons avec satisfaction les accords signés en juin dernier entre les Etats-Unis et l'URSS sur la prévention de la guerre nucléaire et sur la limitation des armes stratégiques. L'intention qui s'est exprimée de parvenir à un accord dans le cadre des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques [SALT] dans un délai de 18 mois est également encourageant.

132. L'espoir que nous avons exprimé l'année dernière de voir rapidement conclu un accord sur l'interdiction des armes chimiques ne s'est malheureusement pas réalisé. Mon

gouvernement voudrait lancer de nouveau un appel pour que l'on n'épargne aucun effort en vue d'arriver à un accord, non seulement sur une interdiction totale de toutes les armes chimiques, mais aussi sur une disposition permettant de faire en sorte que tous les arsenaux existants d'armes chimiques soient détruits.

133. Le mois d'août dernier a vu le dixième anniversaire de la signature du Traité de Moscou¹², un traité qui interdit les essais nucléaires dans l'atmosphère, sur terre et sous l'eau. Il aurait été fort approprié, en cette année anniversaire, de faire en sorte que les deux défauts du traité soient éliminés : c'est-à-dire, premièrement, sa légitimation implicite des essais souterrains et, deuxièmement, l'absence de la signature des autres puissances nucléaires au bas de ce traité. A ce propos, nous voulons souligner l'importance extrême qu'il y a de déployer tous les efforts possibles pour empêcher toute pollution radio-active supplémentaire de l'atmosphère.

134. La course aux armements a prouvé que non seulement elle drainait des ressources vitales qui auraient pu être utilisées pour améliorer la qualité de la vie de l'humanité, mais aussi qu'elle était une des raisons principales de l'érosion de la confiance mutuelle entre les Etats. On a souvent dit que c'est "l'équilibre de la terreur" qui a, en quelque sorte, réduit le danger d'un affrontement nucléaire entre les grandes puissances. Pour notre part, nous aimerions que la paix soit assurée non seulement en vertu d'un dangereux "équilibre de la terreur", mais par des mesures positives et efficaces de désarmement. Et, à ce sujet, il ne fait pas de doute qu'une conférence mondiale du désarmement, soigneusement préparée et convoquée en temps opportun, serait quelque chose d'utile. Mais, comme l'expérience du Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement l'a montré jusqu'à présent, la compréhension et la coopération de tous les Etats dotés d'armes nucléaires sont indispensables si l'on veut constater des progrès dans l'effort en vue d'arrêter et de renverser la course aux armements.

135. Parmi les problèmes qui continuent d'éprouver l'énergie et l'imagination de notre Organisation, il y a le problème général du développement économique et social international. L'évaluation récente de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement a montré que même les buts modestes — et sur lesquels il y avait accord — que nous nous étions fixés se sont révélés extrêmement difficiles, sinon impossibles à atteindre. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les statistiques à ce sujet sont décourageantes. Alors que sur l'ensemble des pays en voie de développement, un tiers seulement a dépassé le but prévu d'un taux de croissance annuel de 6 p. 100 en 1972. Et, pis encore, environ un cinquième des pays en voie de développement ont connu un déclin de leur revenu per capita.

136. Le fossé entre les nations développées et les nations en voie de développement va donc croissant au lieu de décroître comme on l'avait espéré au moment où était lancée la deuxième Décennie du développement. Qu'il y ait une corrélation directe entre le développement économique

et social, d'une part, et la stabilité internationale, de l'autre, c'est un fait qui a maintenant été accepté. Dans ces conditions, il appartient donc à tous les membres de la communauté internationale de renouveler leurs engagements solennels à l'égard de la lutte contre les maux économiques et sociaux fondamentaux qui font obstacle à l'obtention d'une qualité de vie meilleure pour toute l'humanité. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, nous ne pouvons simplement pas nous permettre de manquer de courage pour faire face aux épreuves qui affectent la vie quotidienne et le bien-être général de la famille humaine.

137. Les Nations Unies, en tant qu'institution internationale consacrée au service de toute l'humanité, ont, au fil des ans, évolué face aux exigences des temps qui changent. Nous les voyons ainsi aujourd'hui qui s'attaquent de plus en plus non seulement aux questions de la paix et de la sécurité internationales — auxquelles elles accordent une haute priorité — mais aussi aux problèmes du commerce, du développement, de l'espace extra-atmosphérique, du fond des mers, de la population, de l'environnement et des droits de l'homme. Beaucoup de ces problèmes sont énormes et leurs effets dépassent les frontières géographiques et les idéologies politiques. Ce sont des problèmes qui ont des répercussions plus vastes et, dans certains cas, des répercussions générales. En tant que tels, on ne saurait les aborder que dans le cadre d'une réponse internationale intégrée. Je pense que les Nations Unies possèdent une structure institutionnelle fondamentale qui permet de faciliter cette entreprise de coopération internationale. Il est évident que les Nations Unies peuvent être améliorées sur le plan institutionnel afin de mieux relever les défis du monde contemporain.

138. Cependant, il ne sert à rien de décrier les Nations Unies parce qu'elles échouent dans telle ou telle entreprise alors que nous-mêmes ne tenons pas les engagements, pris volontairement, du fait même que nous sommes Membres de l'Organisation. Si les Nations Unies n'ont pu répondre aux nombreuses attentes de l'opinion publique internationale, c'est parce que leurs composants — les Etats qui en sont membres — n'ont pas voulu leur donner tout l'appui et la coopération dont elles ont besoin pour accomplir les tâches qui leur ont été confiées. Et à supposer qu'il soit possible de rendre un seul facteur responsable de tous les maux dont souffrent les Nations Unies, ce serait alors à la paralysie générale de la volonté politique de leurs membres qu'il faudrait s'en prendre.

139. Personne ne viendra contredire le fait que le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies efficace et renforcée. Puisque nous le reconnaissons, faisons de cela notre point de départ et décidons de renouveler notre engagement à l'égard de la lettre mais aussi de l'esprit de la Charte des Nations Unies pour faire en sorte que le monde soit plus sûr, qu'il fasse meilleur y vivre, tant pour les générations présentes que futures.

140. M. NAFFAH (Liban) : Il m'est agréable d'adresser mes chaleureuses félicitations à M. Benites pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale, félicitations d'autant plus vives que le Liban entretient avec l'Equateur, ainsi qu'avec les pays d'Amérique latine en général, des relations particulièrement cordiales.

¹² Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

141. Il me plaît également de rendre hommage à M. Stanisław Treczyński, ministre adjoint des affaires étrangères de Pologne, qui a assumé avec compétence la présidence de la précédente Assemblée.

142. Il me plaît également d'exprimer l'appréciation de ma délégation pour le dévouement du Secrétaire général de notre organisation. L'attachement de M. Waldheim aux buts des Nations Unies, et les efforts inlassables qu'il déploie au service de la paix, l'ont amené tout dernièrement à visiter les pays du Proche-Orient. Je voudrais dire ici que sa visite au Liban a été très appréciée et très utile. Mon gouvernement appuie avec conviction l'action du Secrétaire général et souhaite que ses efforts soient couronnés de succès.

143. Ces souhaits ne sont point une clause de style. Le Liban, Membre fondateur des Nations Unies, a toujours nourri une grande confiance dans l'Organisation et manifesté à son égard un attachement sincère et constant. Il a participé à ses entreprises et appuyé son action dans toute la mesure de ses moyens. Au moment où les Nations Unies s'apprentent à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la promulgation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'il me soit permis d'évoquer, à titre d'exemple, la contribution apportée par le Liban à cette oeuvre historique. Je voudrais rappeler aussi que, dans la région du Moyen-Orient dont il fait partie, le Liban s'est toujours efforcé de promouvoir l'action des Nations Unies, et de mettre à la disposition de notre organisation et des institutions spécialisées toutes les facilités qu'il est en mesure d'offrir. C'est ainsi que 10 organes des Nations Unies se trouvent aujourd'hui représentés dans mon pays. Le Gouvernement libanais a décidé de créer, en collaboration avec notre organisation, un Centre pour les Nations Unies à Beyrouth. La Commission économique pour l'Asie occidentale, dont l'établissement au Liban vient d'être approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1818 (LV) et le sera sans doute par la présente Assemblée, viendra raffermir davantage encore les liens qui existent entre les Nations Unies et le Liban.

144. De leur côté, les Nations Unies ont toujours manifesté à l'égard de mon pays beaucoup de compréhension et lui ont prodigué tout l'appui qu'elles étaient en mesure de lui accorder. Dans l'épreuve douloureuse que traversent les pays arabes depuis 1967, il n'est pas sans intérêt de rappeler que le Liban a eu souvent recours au Conseil de sécurité pour dénoncer les agressions dirigées contre lui par un voisin irascible. A huit reprises, le Conseil de sécurité a condamné Israël et appuyé le Gouvernement libanais.

145. Aussi bien, le Liban, petit pays attaché à la paix et résolument orienté vers la collaboration internationale, souhaite-t-il de toutes ses forces le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, et l'accroissement de son prestige et de ses moyens d'action. Mais, hélas ! lorsqu'on jette un coup d'oeil sur l'ordre du jour de la présente session et que l'on compare les résultats obtenus par notre Organisation avec les responsabilités qu'elle devrait normalement assumer, on ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment de désenchantement. Que de problèmes majeurs restent encore sans solution ! Tous nos débats dans le passé, les nombreuses résolutions que nous avons adoptées, et tous les efforts déployés n'ont pas abouti à les résoudre. La crise du Moyen-Orient demeure dans l'impasse. La question

de Corée n'a pas encore trouvé de solution. Le colonialisme en Afrique ne s'efface toujours pas, et la discrimination raciale continue à sévir. Les discussions sur le désarmement en sont encore à leur stade embryonnaire. Les difficultés que rencontrent les pays en voie de développement deviennent de plus en plus graves, et le fossé entre les pays pauvres et les pays riches ne cesse de s'élargir.

146. Néanmoins, l'ordre du jour ne manque pas de refléter les aspects positifs et les progrès accomplis dans certains domaines. Bien qu'on soit loin des solutions définitives, nous constatons avec satisfaction que les Nations Unies abordent d'une manière constructive les problèmes d'ordre économique et social qui se posent dans le domaine international, et spécialement ceux de l'environnement, de la population, du commerce, des fonds marins, etc. De grands progrès ont été réalisés aussi dans la voie de l'universalité, et c'est ainsi que nous nous félicitons de l'admission de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande et du Commonwealth des Bahamas dans la grande famille des Nations Unies. Il est permis de souhaiter que, dans un avenir prochain, l'ONU s'identifie à la communauté internationale tout entière.

147. Nous enregistrons également avec satisfaction les progrès accomplis durant l'année écoulée sur la voie de la détente internationale. Bien que la diplomatie bilatérale ait joué un rôle déterminant dans la réalisation de ces progrès, il est certain cependant que les Nations Unies ont contribué et contribuent toujours à assainir l'atmosphère internationale, en préparant les esprits à une meilleure compréhension et en créant de vastes possibilités de dialogue. Le rapprochement entre les grandes puissances, les accords relatifs au Sud-Est asiatique, la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, les pourparlers entre les deux Corées, les négociations bilatérales en vue de la limitation des armes stratégiques, les accords concernant les problèmes du sous-continent indien, sont autant de résultats positifs qui reflètent l'état d'esprit international nouveau et qui incitent à l'optimisme.

148. De toutes les questions politiques qui seront examinées au cours de la présente session, celle qui nous cause les plus vives inquiétudes est évidemment celle du Moyen-Orient. Je voudrais exprimer d'emblée la conviction profonde de ma délégation que cette question — comme toutes celles d'ailleurs qui mettent en cause le sort de collectivités humaines, quelles que soient leurs dimensions — ne saurait être réglée d'une manière satisfaisante et durable que si ce règlement est inspiré avant toutes choses de l'esprit de justice et d'équité. Les jeux de la politique, les considérations tirées de l'équilibre des forces et des intérêts ne doivent en aucun cas étouffer la voix de la justice et du droit.

149. Cette voix, gardons-nous de l'étouffer plus longtemps. L'histoire nous enseigne que, à chaque fois que la voix de la justice et du droit n'a pas été écoutée, elle n'a pas manqué d'exploser par la suite, entraînant, pour avoir été ignorée, l'effondrement des structures établies pour le maintien de la paix.

150. Les données fondamentales du problème du Moyen-Orient sont très bien connues au sein de cette Assemblée. Que de fois n'y ont-elles pas été abondamment exposées, commentées et débattues ? Aussi bien, n'ai-je pas l'inten-

tion de répéter ce qui a été si souvent dit dans le passé, ni d'anticiper sur ce que d'autres orateurs voudront dire au cours de cette session. Je me bornerai seulement à rappeler ici quelques vérités premières et à exposer d'une manière succincte le point de vue de mon gouvernement.

151. La première vérité est qu'Israël, Membre de l'Organisation des Nations Unies à laquelle il doit son existence même, continue à occuper par la force des territoires appartenant à des Etats souverains et Membres eux aussi de cette même organisation. Cette occupation constitue une violation flagrante du droit international et un défi aux Nations Unies qui, par plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, ont condamné l'acquisition des territoires par la force. Israël ne se donne plus la peine de cacher ses ambitions quant au sort de ces territoires. Par la voix de ses dirigeants les plus autorisés, aussi bien que par la politique militaire, économique et de peuplement qu'il poursuit depuis six ans, il applique systématiquement une politique de conquête et d'annexion. Bien sûr, les pays arabes résisteront de toutes leurs forces à cette politique coloniale, et leur résistance durera aussi longtemps qu'il le faudra. Mais le problème dépasse le cadre des pays arabes et se pose à la communauté internationale dans son ensemble. Il s'agit de savoir si nous vivons dans un monde policé ou si, au contraire, nous devons nous résigner indéfiniment à subir la loi de la jungle. Le Liban a déjà lancé des appels aux Nations Unies chaque fois que l'occasion s'en présentait, pour les exhorter à envisager des mesures concrètes et efficaces en vue d'assurer le règne de la loi et du droit. Du haut de cette tribune, je réitère fermement et solennellement cette exhortation.

152. La deuxième vérité est qu'Israël a chassé tout un peuple de sa patrie, s'est emparé de ses biens, a foulé aux pieds ses droits les plus élémentaires et les plus sacrés, a exercé et continue d'exercer contre lui et contre tous ceux qui lui ont accordé leur hospitalité les violences les plus brutales : violations de l'espace aérien, bombardements, enlèvements de militaires et de civils, expéditions punitives, occupation de points stratégiques, détournement et destruction d'avions civils. Au début, Israël alléguait les activités des fedayin pour essayer de justifier ses agressions. Ces activités, on le sait, étaient le fait, sporadique du reste, d'éléments incontrôlables. Aujourd'hui, Israël ne se donne plus la peine de trouver des justifications. Il prétend exercer des mesures préventives à l'égard des Palestiniens qu'il a chassés de chez eux ou qui ont fui l'ostracisme de l'invasisseur.

153. Le sort du peuple palestinien constitue le cœur du problème du Moyen-Orient. Même si les autres aspects de ce problème étaient réglés à la satisfaction de tous les Etats concernés, même si les territoires étaient libérés, les Lieux saints rendus à leur vocation universelle, les questions de navigation maritime résolues, aussi longtemps que le sort du peuple palestinien n'aura pas été fixé conformément à l'équité, d'une manière qui satisfasse ses aspirations légitimes à la liberté et à la dignité humaine, rien n'aura été réellement résolu. Ce peuple doit être consulté sur son avenir. Il a droit au respect, à la compréhension et à la considération.

154. Chacun sait que le Liban n'a pas pris part aux opérations militaires de juin 1967. Il n'a donc pas été

impliqué directement dans ce conflit. Mais ce conflit l'affecte profondément, non seulement parce qu'il est membre de la Ligue des Etats arabes, et qu'il se considère solidaire de ces Etats, mais aussi parce qu'Israël nourrit des visées certaines sur son territoire et ses eaux et que plus de 300 000 Palestiniens vivent sur son territoire.

155. Le Liban participera, dans la mesure de ses possibilités, à la recherche d'une solution juste et durable. Mais le Liban n'a aucun problème d'ordre territorial à débattre avec qui que ce soit, ni directement ni même d'une manière indirecte. Le seul acte international qui définit sa position à l'égard d'Israël est la Convention d'armistice entre Israël et le Liban de 1949. Cette Convention met fin aux hostilités et installe les organismes de supervision et de contrôle avec la collaboration des Nations Unies et sous leur présidence. Quelles que soient les allégations contraires avancées par Israël, cet acte est toujours en vigueur. Le Conseil de sécurité lui-même en a décidé ainsi à plusieurs reprises, et tout récemment encore, par sa résolution 337 (1973), adoptée le 15 août 1973 à l'unanimité de ses membres.

156. Le Liban considère que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité concerne au premier chef les pays qui ont pris part au conflit de 1967. Le Liban n'a donc ni à l'accepter pour son propre compte ni à la rejeter, mais il l'appuie, parce qu'il voit en elle la base sur laquelle doit se fonder la solution globale. Cette résolution prévoit, en effet, entre autres dispositions, le retrait de toutes les forces israéliennes des territoires occupés, et la nécessité de régler d'une manière équitable le problème palestinien.

157. Il n'est plus possible de nos jours de pratiquer le vieil adage : "Politique d'abord". L'économique revêt une telle importance qu'il devient indissociable du politique.

158. Depuis 25 ans, le Liban — tout comme les autres pays arabes — ne cesse de subir les conséquences économiques désastreuses d'un conflit politique demeuré sans issue. Seule l'instauration de la paix permettra aux peuples de la région de consacrer leurs ressources et leurs énergies à des fins constructives. Cette paix ne sera pas bénéfique seulement aux peuples de la région eux-mêmes. Elle servira aussi les intérêts de la collectivité humaine tout entière et renforcera la stabilité et la sécurité internationales.

159. Le thème du développement économique et social, qui tient la vedette depuis de nombreuses années, n'a malheureusement pas encore abouti à des réalisations concrètes suffisantes. L'évaluation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, à la lumière des débats du Conseil économique et social et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture notamment, n'est guère encourageante. Les pays riches ne semblent pas avoir suffisamment réalisé que, dans le monde actuel, où toutes les situations sont interdépendantes, il est de leur intérêt d'accroître d'une manière très substantielle l'effort qu'on leur demande de consentir. De leur côté, les pays en voie de développement paraissent se cantonner de plus en plus dans une attitude revendicative qui n'est pas de nature à faciliter le dialogue.

160. Le problème du désarmement n'est pas moins angoissant que celui de la pauvreté. Tout a déjà été dit en cette matière. J'aimerais seulement suggérer que, si la réduction

des armements était décidée, on étudie la possibilité de créer, dans le cadre des Nations Unies, un fonds spécial destiné à venir rapidement en aide aux pays sinistrés et qui serait alimenté par une partie des ressources financières qui sont actuellement consacrées à la production des moyens de destruction.

161. Les Nations Unies manifestent avec raison un intérêt grandissant pour les problèmes de l'environnement. L'homme, ce merveilleux créateur, a brusquement découvert qu'il était aussi un destructeur impitoyable. Il sait que la nature est menacée de mort. Cette prise de conscience a déjà provoqué des recherches et des études abondantes, mais elle ne s'est pas encore traduite, sur le plan de l'action, par un programme de sauvetage. Qu'il me soit permis de rappeler que mon pays a fourni un effort spécial dans le domaine de la protection de la nature. Une conférence méditerranéenne s'est tenue à Beyrouth en mai dernier pour étudier les moyens de lutter contre la pollution dans le bassin méditerranéen. Elle a adopté un programme qu'elle a dénommé "Charte de Beyrouth" et a mis en place un comité permanent de sauvegarde, dont le secrétariat sera assuré par le Conseil national de la recherche scientifique au Liban.

162. Un autre problème mérite de retenir notre attention : c'est celui des fonds marins. Dans sa résolution 3029 (XVII), l'Assemblée avait chargé le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale d'élaborer un projet de convention destiné à être soumis à une conférence de plénipotentiaires à Santiago, en avril prochain. Le projet n'est malheureusement pas prêt. Au cours des nombreuses sessions qu'ils ont tenues, les Etats Membres n'ont pas fait suffisamment preuve d'esprit de coopération. L'Assemblée avait proclamé, dans l'enthousiasme général, que les richesses des fonds marins, au-delà des limites de la juridiction nationale, constituaient le patrimoine commun de l'humanité tout entière [voir résolution 2749 (XXV)]. Une organisation internationale devait être créée pour exploiter ces richesses au profit de toutes les nations. Ces belles promesses semblent avoir été vite oubliées. L'antagonisme des intérêts nationaux a relégué au second plan le respect des intérêts de la communauté internationale, et a failli détourner le Comité de sa mission initiale, qui est de travailler au développement du droit international de la mer et non pas à son étouffement.

163. Les Nations Unies ont été créées pour promouvoir l'idéal de paix et de justice dans le monde. Malgré tous les déboires encourus et toutes les difficultés déjà rencontrées, je tiens à proclamer la foi de mon pays dans notre organisation et son attachement à elle. Certes, ainsi que je l'ai déjà signalé, ses moyens d'action sont réduits, comparativement aux responsabilités considérables qu'elle assume. Un grand nombre de problèmes, combien graves et pressants, demeurent, hélas ! sans solution, en tête desquels se trouve inscrit le problème angoissant du Moyen-Orient. Mais je suis convaincu que c'est dans l'esprit de la Charte et, de préférence, dans le cadre des Nations Unies, sans exclure toutes autres possibilités, que ces problèmes doivent être examinés et débattus. C'est vers les Nations Unies que devraient converger toutes les bonnes volontés, en vue de renforcer leurs moyens d'action et d'asseoir les principes de

droit et de justice sur des fondements solides. Nous pensons qu'il ne s'agit plus tellement de définir les principes, retracer les objectifs et adopter de nouvelles résolutions qui se ressemblent, que de se pencher sérieusement sur les mesures d'ordre pratique qui pourraient et devraient être prises fin d'assurer l'application intégrale et effective de ces résolutions. En tout cas, le Liban, pour sa part, et quelque modeste que puisse être sa contribution, oeuvrera toujours dans cet esprit et vers cette fin.

164. M. KHALATBARI (Iran) [interprétation de l'anglais] : L'élection de M. Benites, représentant de l'Equateur, aux hautes fonctions de Président de la présente session de l'Assemblée générale, vient non seulement couronner une longue et brillante carrière aux Nations Unies, mais est aussi un témoignage éloquent de l'estime que la communauté des Nations Unies porte à son pays et à lui-même. C'est aussi la reconnaissance symbolique de la voix grandissante de l'Amérique latine dans les affaires mondiales. Au nom de l'Iran, c'est pour moi un très grand plaisir que de le saluer en cette heureuse occasion, et ce d'autant plus que nos deux pays ont récemment décidé de procéder à un échange d'ambassadeurs.

165. J'ai l'agréable devoir de rendre un chaleureux hommage à son prédécesseur, M. Trepczyński, qui a dirigé l'an dernier les travaux de l'Assemblée générale avec courage et distinction.

166. Nous renouvelons notre admiration et notre soutien au Secrétaire général, M. Waldheim, et nous tenons à lui faire savoir combien nous apprécions tout ce qu'il fait pour que progressent les buts de la Charte et, par là, servir la cause de la paix.

167. Il y a quelques jours, l'Assemblée générale a écrit une page d'histoire en admettant la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande au sein de cette organisation. Cette décision revêt une importance qui va bien au-delà de la grande valeur qu'on peut lui attribuer pour faire progresser le but de l'universalité. En effet, elle a une valeur symbolique en ce qu'elle marque la fin d'une époque. La voie ainsi tracée peut être suivie par des pays se trouvant dans des situations semblables dans d'autres régions du monde.

168. Je voudrais également souhaiter la bienvenue parmi nous au nouvel Etat des Bahamas et former les meilleurs vœux pour la prospérité et le bien-être de son peuple.

169. Du travail très utile a été fait l'an dernier pour renforcer la paix. Je songe essentiellement à l'Accord sur la cessation de la guerre et la rétablissement de la paix au Viet-Nam. Je songe également à l'Accord de New Delhi du 28 août 1973 entre le Pakistan et l'Inde; à la conclusion du Traité sur les principes des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande¹³; aux fécondes conversations au sommet qui ont eu lieu en juin dernier entre le président Nixon et M. Brejnev; aux nouveaux indices d'assouplissement dans les positions respectives de la Corée du Nord et de la Corée du Sud; à la Conférence si longtemps attendue sur la

¹³ Conclu à Berlin le 21 décembre 1972.

sécurité et la coopération en Europe et aux nombreux autres événements qui sont venus renforcer le processus de la détente.

170. On peut éprouver un certain réconfort à la pensée que la conciliation devient maintenant un processus habituel dans notre vie internationale. Certes, beaucoup d'obstacles entravent encore ce processus. La paix n'est pas encore en vue au Moyen-Orient et elle reste précaire dans l'Asie du Sud-Est en dépit des efforts faits pour l'étayer. La communauté internationale est également affligée par la répétition d'actes de terrorisme international qui sont le fait aussi bien d'individus que de groupes et d'Etats.

171. C'est en gardant présente à l'esprit cette dichotomie que je souhaite brièvement évoquer certaines des questions concernant nos intérêts communs. Il y a un instant, je parlais de l'Accord du 27 janvier mettant fin à la guerre du Viet-Nam. La base fragile sur laquelle s'établit cet accord ne minimise en rien son importance en tant que base pour une paix viable dans l'Asie du Sud-Est et la somme extraordinaire de bonne volonté et d'habileté diplomatique qui ont contribué à sa réalisation. Pour bien saisir toute l'ampleur de cet événement, il faut mettre en regard 28 années d'hostilités ininterrompues et le profond clivage qu'elles ont engendré.

172. Mon gouvernement espère sincèrement que ceux qui, à Paris, se sont concertés pour mettre fin à la guerre au Viet-Nam poursuivront leur collaboration pour que cet accord soit un instrument valable de paix et un instrument d'unification pacifique du Viet-Nam. Toutefois, l'Accord ne restera viable que si toutes les parties respectent scrupuleusement chacune de ses dispositions.

173. Mon gouvernement, qui vient récemment d'établir des relations diplomatiques avec la République démocratique du Viet-Nam et qui est également ami de la République du Viet-Nam du Sud, ne laissera passer aucune occasion de contribuer au rétablissement de la paix au Viet-Nam. C'est dans cet esprit qu'il a accepté la responsabilité d'être membre de la Commission internationale de contrôle et de surveillance.

174. Dans un contexte plus vaste, la fin de la guerre du Viet-Nam a facilité le processus de la détente et ses effets lénifiants se sont manifestés par l'amélioration des relations entre les grandes puissances. L'un des heureux résultats de ce processus a été cette année l'Accord américano-soviétique relatif à la prévention d'une guerre nucléaire, accord signé à l'occasion de la visite de M. Brejnev aux Etats-Unis¹⁴. Encore qu'il s'agisse là essentiellement d'une ligne politique directrice commune, l'accord peut déboucher sur des engagements plus complets et plus contraignants en matière d'armes nucléaires et sur une condamnation péremptoire d'utilisation de la force dans les relations internationales.

175. Pour ce qui est de la question du désarmement, nous estimons qu'il convient d'élaborer un programme du désarmement établissant un lien constant entre les mesures partielles de désarmement et l'objectif ultime du désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

176. Faute d'un tel programme et en attendant que le but du désarmement général et complet soit atteint, les pays ne peuvent faire moins que de se soucier des impératifs de leur défense. Mais les efforts visant à la réalisation de notre objectif, à savoir le désarmement général et complet, doivent se poursuivre, et, pour ce qui est de l'Iran, je puis dire que nous n'avons pas manqué d'accomplir tout ce que nous devons faire dans un esprit constructif.

177. A ce sujet, on ne voit pas de raison qui justifie une attitude de tiédeur à l'égard de mesures effectives de désarmement, notamment sur la question de la cessation de toutes les expériences d'armes nucléaires et sur l'interdiction des armes chimiques, autant de domaines que l'Assemblée générale elle-même a désignés comme devant recevoir la plus haute priorité.

178. Nous avons assisté l'an dernier à un nouvel échec des tentatives visant à faire sortir de l'impasse la question du Moyen-Orient, mais le débat larvé qui s'est instauré au Conseil de sécurité a mis en évidence un mécontentement mondial à propos des terres arabes toujours retenues. Nous avons entendu s'élever la voix amère de l'opinion mondiale exprimée par les représentants de nombreuses nations, dont la mienne, pour se prononcer nettement contre Israël qui continue de retenir les territoires arabes qu'il occupe.

179. Les négociations entre les parties ne pourront être entreprises que si Israël donne une garantie raisonnable de se retirer des terres arabes occupées et que si nous avons également l'assurance de voir appliquées toutes les autres dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, y compris une solution juste du problème des réfugiés arabe de Palestine.

180. L'Iran persiste à penser que cette résolution constitue la base la plus réaliste et la plus viable pour le rétablissement de la paix. Nous espérons sincèrement que les efforts renouvelés du Secrétaire général aideront à instaurer un climat de paix. Sa tentative récente de sortir de l'impasse au Moyen-Orient l'a conduit dans tous les pays directement intéressés et cette tentative était aussi courageuse qu'opportune. Si l'on songe aux six années de vains efforts pour rétablir la paix, on pensera qu'il ne faut laisser passer aucune occasion de régler cette question, aussi minimes soient ses chances de succès, sans l'avoir pleinement étudiée.

181. Le terrorisme continue d'être une source de préoccupation pour la communauté internationale. L'an dernier, j'ai eu l'occasion¹⁵, du haut de cette tribune, d'exprimer notre stupeur et notre dégoût face aux actes de violence représentant des menaces à la vie de personnes innocentes, voire la perte de ces mêmes vies humaines. A maintes reprises depuis lors, nous avons développé notre position, ne manquant jamais de demander que des mesures vigoureuses soient prises sur le plan international. Ce faisant, nous ne perdions certainement pas conscience de la complexité de cette question ni du fait qu'un traitement radical devra s'attaquer non seulement aux manifestations du mal, mais nécessairement à sa cause. Cependant, ni cette conviction ni la controverse qui entourait cette question

¹⁴ Signé à Washington le 22 juin 1973.

¹⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières, 2046^e séance.

n'ont atténué notre position favorable à une action résolue contre le terrorisme s'assortissant d'une étude de ses causes profondes.

182. Nous sommes renforcés dans notre conviction à la pensée que ces crimes terroristes ne sont pas tous dictés par un sentiment d'injustice et que, lorsque de telles relations de cause à effet existent, les victimes ne sont pas liées à cette injustice ressentie par les terroristes. Si nous établissons une règle de droit pour réglementer le comportement des Etats dans les conflits armés afin de protéger les civils et tous ceux qui ne sont pas liés à la guerre, nous ne pouvons laisser le champ libre à des individus et à des groupes - voire à des Etats - et leur permettre de menacer les vies de personnes innocentes.

183. A cet égard, un exemple cruel est le détournement d'avions et les autres actes de violence dirigés contre l'aviation civile. De tels actes commis à des fins politiques sont devenus de moins en moins payants. Comme beaucoup d'autres, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre consternation devant les réactions empreintes d'indifférence face à ce fléau international. Si nous voulons que nos efforts soient fructueux, ils doivent résulter d'une action concertée de tous les Etats entreprise à l'échelle mondiale, pour prévenir autant que pour supprimer les détournements d'avions et les délits connexes. A cet égard, les accords régionaux et bilatéraux ont également la plus haute importance et je voudrais ici attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que le 7 août dernier, un accord bilatéral sur la coopération pour prévenir les détournements d'avions a été signé à Moscou entre l'Iran et l'Union soviétique.

184. L'Iran se félicite chaleureusement de l'heureuse issue des négociations entre l'Inde et le Pakistan qui, le 28 août dernier, ont abouti au règlement de toute une série de questions résultant du conflit armé de 1971 dans le sous-continent indien. Victoire de la raison, cet accord est marqué au sceau du sens politique manifesté par les dirigeants de toutes les parties directement intéressées. En faisant état de notre appui à cette remarquable réussite diplomatique, je tiens à exprimer l'espoir fervent que toutes les autres questions en suspens seront rapidement réglées grâce aux pourparlers tripartites qui doivent intervenir entre l'Inde, le Pakistan et le Bangladesh.

185. Il y a quelques jours, dans cette même salle, nous avons entendu l'allocution d'une haute inspiration prononcée par le premier ministre Zulfikar Ali Bhutto du Pakistan [2122^e séance]. Nous savons que, dans une très grande mesure, le climat de paix qui règne maintenant dans le sous-continent est dû à son courage et à son ingéniosité. Nous tenons à lui souhaiter plein succès dans sa recherche de la paix et dans ses efforts pour surmonter d'innombrables problèmes.

186. La paix dans le sous-continent est un élément essentiel de la sécurité dans notre région et, pour la préserver, nous continuerons de rechercher l'amitié et la coopération de tous les pays intéressés. Ma délégation éprouve une vive satisfaction à constater que cet esprit se reflète pleinement dans nos relations avec l'Inde et qu'il est renforcé par des liens économiques et culturels vigoureux.

187. Les principes dont s'inspire l'Iran dans sa politique internationale lui ont permis d'établir des liens d'amitié et de coopération avec des pays ayant des structures économiques et sociales diverses et une orientation politique différente. A une seule exception près, nos relations avec tous nos voisins sont étroites, amicales et fécondes. Nos liens avec notre grand voisin du nord, l'Union soviétique, représentent toute une gamme de collaboration fructueuse. Cette collaboration a été élargie l'an dernier par la conclusion d'un traité de coopération économique et technique portant sur 15 ans, conclu à l'occasion de la visite officielle en Union soviétique de mon auguste souverain, en octobre 1972. Une visite en Iran, en mars dernier, du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Kossyguine, et la visite effectuée en retour par notre premier ministre en Union soviétique symbolisent une nouvelle manière de concevoir les relations entre nos deux pays et font naître un espoir nouveau.

188. Nos relations avec l'Afghanistan sont fondées sur des liens culturels très profonds, des considérations de bon voisinage, de respect et de coopération mutuelle.

189. Avec le Pakistan et la Turquie, nous continuons à entretenir des relations exemplaires de fraternité.

190. Ce n'est qu'avec notre voisin de l'ouest, l'Irak, que nos efforts pour normaliser nos relations n'ont pas encore été couronnés de succès. Je ne souhaite pas rouvrir ici nos vieilles querelles. A maintes reprises, l'Iran a offert de résoudre ses problèmes avec l'Irak conformément aux normes acceptées du droit international et à la pratique des Etats et en tenant dûment compte des principes de l'équité, et des droits et des intérêts mutuels des deux parties.

191. Dans le golfe Persique, où quelque 5 millions de tonnes de pétrole sont expédiés quotidiennement vers les marchés mondiaux, notre politique a toujours été marquée par la vigilance et la coopération. Nous avons insisté sur le fait que cette région devrait demeurer à l'écart des rivalités entre grandes puissances et que la sécurité de cette voie d'eau devrait être confiée aux Etats riverains, grâce à une coopération entre eux. En vue d'assurer le libre écoulement du pétrole à partir du golfe Persique et la stabilité de ses routes maritimes, nous recherchons la collaboration de tous les Etats du littoral dont les enjeux dans cette entreprise ne sont pas minimes.

192. Une fois de plus, nous renouvelons nos sentiments de solidarité à l'égard du grand continent africain. Nous avons appuyé la cause africaine contre le colonialisme et le racisme avec une vigueur soutenue, aux Nations Unies et ailleurs. Ce soutien demeurera un trait dynamique de notre politique, alors que nous développons nos liens bilatéraux avec un nombre sans cesse croissant d'Etats africains. Depuis le début de l'an dernier, l'Iran a établi des relations diplomatiques avec le Kenya, le Nigeria, la Somalie, le Soudan, le Tchad, le Zaïre et la Zambie. Nous espérons que nos relations avec tous les pays du tiers monde se multiplieront et porteront des fruits dans les années à venir.

193. Le tiers monde se débat toujours dans les problèmes fondamentaux qui ont caractérisé ses relations commerciales avec les pays industrialisés. On a déjà suffisamment parlé des dangers de la persistance des tendances

actuelles du commerce international pour m'épargner de nouvelles exhortations. Il ne s'agit plus ici de parler des sacrifices que l'on attend d'un groupe d'Etats donné pour répondre aux nécessités et aux exigences du développement d'un autre groupe d'Etats. L'une des réalités frappantes de notre époque est la transformation de notre monde en une entité interdépendante à laquelle personne ne peut se soustraire. Cette interdépendance apparaît tout particulièrement dans le domaine économique. Les économies développées s'étendant au-delà des frontières nationales dépendent non seulement des marchés s'amenuisant à l'étranger, mais de plus en plus des profits provenant de leurs investissements extérieurs. Les pays industrialisés, tout en faisant face aux problèmes soulevés par l'instabilité monétaire et par les relations commerciales existant entre eux, se trouvent en présence d'une demande croissante et plus cohérente du tiers monde exigeant plus de loyauté dans le commerce international.

194. Les éléments touchant à cette question sont complexes et contiennent un avertissement pour tous ceux qui se soucient de l'entendre. Alors que la consommation mondiale de matières premières revêt des proportions vertigineuses, essentiellement du fait de l'exigence des nations industrialisées, la valeur en espèces de ces ressources — qui se trouvent principalement aux mains des pays les moins évolués — ne peut et ne doit demeurer la même. De plus, le pouvoir d'achat des pays exportateurs de ces produits, c'est-à-dire les pays les moins développés, ne doit pas être soumis aux fluctuations résultant soit de l'instabilité monétaire, soit d'une inflation incontrôlée dans les pays industrialisés.

195. Notre pays peut à cet égard servir d'exemple. Notre programme actuel de développement suppose que, dans les cinq années à venir, nous dépensions des dizaines de milliards de dollars en importations, et ce en regard d'un revenu fixe en devises étrangères, provenant essentiellement du pétrole et d'autres matières premières. Il est évident que nous ne pouvons pas laisser s'effriter notre pouvoir d'achat du fait d'événements dans lesquels nous n'avons pas eu à faire entendre notre voix ou à exercer notre responsabilité.

196. Cette année, la poursuite de nos objectifs nationaux a connu un nouveau tournant du fait de l'accord, conclu à Téhéran le 31 juillet 1973, avec les compagnies pétrolières internationales, qui ont transféré à l'Iran le contrôle et la gestion totale de son industrie pétrolière. C'était là la

réalisation d'une aspiration nationale nourrie depuis longtemps, atténuée par la force des circonstances, mais dont la ferveur était demeurée intacte. Ce document historique, ratifié en juillet de cette année, a mis fin par consentement mutuel à l'accord de 1954 conclu avec un consortium de compagnies pétrolières internationales et a transformé nos relations avec ces compagnies en simples échanges entre vendeur et acheteur.

197. Alors que nous nous approchons du trentième anniversaire de la création de notre organisation, nous ne pouvons compter retrouver tous les espoirs qui ont présidé à la rédaction de la Charte. La triste réalité est que la notion de sécurité collective telle que l'envisage la Charte ne s'est jamais matérialisée. Le système en régression de la dissuasion nucléaire pas plus que la détente actuelle ne peuvent prétendre donner une garantie réelle de sécurité pour les Etats non nucléaires.

198. En voyant croître cet état d'incertitude politique, les Etats n'ont d'autre choix que de compter essentiellement sur leur propre puissance défensive et sur leurs structures nationales pour leur sécurité.

199. Alors que nous nous acheminons vers une ère de négociation et de dialogue dans un cadre multipolaire, nous pensons qu'il deviendra de plus en plus nécessaire aux petites puissances et aux puissances moyennes de jouer un rôle constructif dans la diplomatie globale. Autrement dit, leur contribution ne doit pas nécessairement se limiter à leur propre région.

200. La paix ne peut être l'apanage d'une seule région et son indivisibilité n'est pas encore un axiome désuet. Une détente réelle et véritable ne pourra exister que lorsqu'elle sera vraiment globale.

201. Alors que nous assistons à un remodelage des relations de puissance, nous espérons voir les Nations Unies reprendre leur rôle central comme organe d'harmonisation des activités internationales et comme instrument de paix.

202. Je ne voudrais pas quitter cette tribune sans réaffirmer notre foi dans cette organisation et affirmer que notre appui aux principes de sa charte restera un solide pilier de la politique étrangère iranienne.

La séance est levée à 18 h 25.